



COMpte RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

L'an 2017, le jeudi 14 décembre à 18H00, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à ST TUGDUAL sous la présidence de Monsieur Michel MORVANT, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, André JAFFRE, Yann JONDOT, Louis KERSULEC, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, Maryse LE BRIS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Catherine HENRY, Véronique LE ROUX, Pierre POULIQUEN, Fanny VOISIN

Pouvoirs : Catherine HENRY à David LE SOLLIEC, Véronique LE ROUX à Daniel LE BARS

Nombre de membres au conseil : 35

Présents : 30

Votants : 32

A été nommée secrétaire de séance : Maryse LE BRIS

Maryse Le Bris souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et l'ordre du jour est abordé.

Contrat de partenariat PETR/Région révisé – Approbation

Le contenu de la version révisée du contrat de partenariat est présenté aux élus présents par Annaïg Le Lay du PETR. Le power point présenté est joint en annexe.

Annaïg Le Lay rappelle que les communes qui ont un projet peuvent se rapprocher du PETR, où une équipe pluridisciplinaire est à leur service. Cette équipe pourra leur confirmer si leur projet est éligible ou pas. Si le projet est éligible, les agents du PETR pourront les accompagner dans le montage du dossier.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, une phase de concertation locale des élus et du conseil de développement du Pays COB a été menée afin de réviser le **contrat de partenariat Europe / Région / Pays COB**.

La concertation et les réflexions ont abouti à une proposition collective de révision.

Cette proposition a fait l'objet d'une **réunion de négociation**, le jeudi 26 octobre 2017, entre le président du Pays COB, les présidents des EPCI – ou leur représentant - le président du conseil de développement, la Vice-présidente du Conseil régional, chargée de l'aménagement du territoire et le conseiller régional référent du Pays COB.

La version révisée du Contrat de Partenariat, présentée en annexe, doit être validée au sein des instances Pays, EPCI et conseil de développement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer

- l'avenant Contrat de partenariat Europe / Région/ PETR Pays COB 2014-2020 pour la période 2017-2020
 - l'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020
 - de donner délégation à la structure porteuse du pays pour valider et signer les éventuels avenants à ces documents qui interviendraient d'ici la fin de la période de contractualisation.
- **Adopté à l'unanimité**

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2011 et suivants – actions entreprises à la suite des observations émises

L'article L 243-7-1 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante l'exécutif de la collectivité territoriale ou le présent de l'EPCI à fiscalité propre présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Rappel des recommandations de la CRC qui a contrôlé les comptes et l'examen de la gestion de RMCom à compter de l'exercice 2011.

1- « Adopter un schéma de mutualisation :

Un plan d'actions a été défini dans le cadre du schéma de mutualisation adopté par le conseil communautaire en date du 2 février 2016.

Ce plan d'actions porte avant tout sur la mutualisation d'achats et le partage de moyens informatiques (p 8). Par ailleurs, le partage d'outils, tels que le SIG, est également programmé avec la mise en place en 2017/2018 d'un service commun SIG pour laquelle un contrat de prestations avec la Communauté de communes voisine, pour la mise à disposition de son géomaticien, va permettre d'engager la réflexion et de dimensionner les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du SIG commun au sein de RMCom.

De même, la réflexion sur la création d'un service commun de gestion et maintenance informatique est lancée pour être menée tout au long de 2018.

Pour faire vivre ce plan d'actions et l'enrichir, des groupes de travail, composés d'élus et d'agents territoriaux communaux et intercommunaux ont été créés, notamment :

- groupe de travail « mise en place d'un outil collaboratif/intranet
- groupe de travail « mutualisation des achats »
- groupe de travail « mutualisation de matériel »
- groupe de travail « création d'un service commun systèmes d'information
- groupe de travail « création d'un SIG commun »
- groupe de pilotage « création d'un GCSMS »

2-« Améliorer l'information aux conseillers communautaires lors du débat d'orientations budgétaires conformément aux dispositions du CGCT en veillant plus particulièrement à fournir des

explications sur l'exécution budgétaire et l'évolution des principaux postes de dépenses et recettes ». (p 9)

Le débat d'orientations budgétaires respecte les dispositions du CGCT : il donne des éléments précis d'informations sur l'évolution des principaux postes de dépenses et recettes ainsi que des éléments d'analyse financière pour éclairer les choix des élus. Le document ci-joint DOB 2017 a pris en compte les observations de la CRC.

Il reste néanmoins à l'enrichir, notamment des informations à fournir en matière de personnel dans le respect de l'article 107 de la loi NOTRe. Ce sera fait dans le cadre du DOB 2018.

3-L'information sur la dette et la délégation au président (p 9)

La délégation actuelle du conseil communautaire au président de RMCom en matière d'emprunts repose sur une délibération du conseil du 15 avril 2014 qui lui permet notamment de procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts. Le choix se fait en concertation avec le président de la commission des finances.

Le rapport de la CRC relève que la délégation au président est très large sans rappeler les dispositions de l'article L5211-10 du CGCT et sans s'inspirer des préconisations de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 qui rappelle les règles à respecter pour minimiser le risque lié à l'endettement des collectivités locales.

Une délibération supprimant cette délégation est proposée au conseil du 14 décembre 2017.

4-« Joindre pour le vote du compte administratif les annexes obligatoires ainsi que les informations et commentaires permettant une bonne information des élus sur les conditions de l'exécution du budget et de la constitution du résultat.

Le compte administratif est accompagné d'une note synthétique permettant d'analyser les conditions d'exécution budgétaire et son résultat (cf le document ci-joint : analyse CA 2016). Ce document sera enrichi en 2018 d'éléments supplémentaires d'analyse dans le souci d'améliorer en permanence l'information et la compréhension des élus, sachant que le bureau communautaire composé de tous les maires, reçoit une information systématique et régulière sur les éléments budgétaires.

Les annexes obligatoires n'ont pas toutes été jointes au CA 2016 mais le seront sans omission pour le CA 2017.

5-« Respecter l'exigence de sincérité budgétaire en mettant fin à la surévaluation des dépenses prévues dans le budget primitif ».

La présentation en suréquilibre du budget primitif depuis l'exercice 2016 a permis de mettre fin à la surévaluation des dépenses et ainsi de respecter l'exigence de sincérité budgétaire.

6-« Améliorer le suivi des opérations d'investissement par la mise au point d'un plan pluriannuel d'investissement ».

RMCom a engagé une réflexion prospective afin de mieux encadrer la gestion de son fonctionnement et planifier avec davantage de rigueur ses opérations d'investissement. Dans le cadre de ce travail prospectif, un PPI a été intégré au DOB en 2017, qu'il conviendra d'enrichir et de préciser au BP 2018.

Par ailleurs, RMCom a décidé d'engager mi 2017 une réflexion sur la mise en place d'un pacte fiscal et financier afin de redéfinir les relations financières entre la communauté et ses communes

membres dans l'objectif d'optimiser la gestion et du financement des compétences communautaires, des flux financiers entre les collectivités, mais aussi, autant que faire se peut, trouver des mécanismes de solidarité fondés sur une équité entre les communes en fonction de leurs moyens et de leurs besoins.

Un rapport annuel sur l'état et l'évolution de la dette est intégré dans le DOB et les informations données permettent aux élus d'avoir les éléments d'appréciation de l'évolution de la dette.

7-La fiabilité des comptes.(p 11)

a-Absence de constatation comptable de certaines sorties de biens.(p 11)

Les opérations visées par les remarques de la CRC ont été matérialisées au compte administratif 2016.

b-Rapprochement de l'inventaire et de l'état de l'actif (p 12)

Le rapprochement de l'état de l'actif 2014 tenu par le comptable et de l'inventaire de l'ordonnateur n'était pas conduit à son terme au moment du contrôle de la CRC. Depuis, les écritures comptables de rectification ont été réalisées.

c-Suivi physique des biens (p 12)

Les numéros d'inventaire affectés lors de l'écriture comptable d'entrée du bien dans le patrimoine communautaire ne sont pas reportés sur les biens eux-mêmes. Le recensement des biens meubles figurant à l'actif a été engagé depuis le contrôle de la CRC et se poursuit en 2017 pour être finalisé en 2018.

d-Rattachement des charges à l'exercice.

Le rattachement a été mis en œuvre dans le cadre de l'exercice 2017. (cf CA 2017 qui sera produit)

8- Le SPANC (p 20)

Mode de gestion de l'assainissement non collectif.

« A compter de 2011, la mission de contrôle de conception et de réalisation de l'ANC est reprise en régie directe simple

Or l'article L 1412-1 du CGCT impose la constitution d'une régie dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière soit de la seule autonomie financière.

Cette disposition n'est pas observée par RMCom qui indique que cette situation est provisoire avant les contrôles de bon fonctionnement qui auront lieu en 2016 »

La mise en œuvre opérationnelle des contrôles de bon fonctionnement entre 2016 et 2017 a mobilisé beaucoup de temps et de ce fait, la réflexion sur la constitution d'une régie autonome n'a pu aboutir. Compte tenu du transfert prochain de la compétence assainissement collectif pour 2020, l'option de réfléchir à une régie intégrant à la fois l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif est privilégiée.

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2011 et suivants, les élus présents prennent connaissance des actions entreprises à la suite des observations émises. Ce rapport sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

→ **Adopté à l'unanimité**

Délégations au Président – Modifications

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil communautaire a délégué au président un certain nombre d'attributions en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT.

La délégation actuelle du conseil communautaire au président de RMCom en matière d'emprunts lui permet notamment de procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts. Il est précisé dans la délibération que le choix se fera en concertation avec le président de la commission des finances.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes du 9 août 2016 relève que la délégation au président est très large sans rappeler les dispositions de l'article L5211-10 du CGCT et sans s'inspirer des préconisations de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 qui rappelle les règles à respecter pour minimiser le risque lié à l'endettement des collectivités locales.

Suite à ces observations le président propose au conseil de modifier la délibération du 15 avril 2014 et de supprimer la délégation relative à la réalisation d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification de la délibération du 15 avril 2014 et de supprimer la délégation relative à la réalisation d'emprunts et de lignes de trésorerie.
- **Adopté à l'unanimité**

Finances

Présenté par Hervé Le Floc'h

Décision modificative de crédits N°3 « Budget principal » 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
* Cpte 64131/F421 (Personnels non titulaires)	+ 8.000,00 €
* Cpte 6748/F90 (Subventions exceptionnelles)	+ 18.000,00 €
* Cpte 66111/F01 (Intérêts d'emprunt)	+ 310,00 €
TOTAL	+ 26.310,00 €
	TOTAL
	+ 1.028,00 €

SECTION D INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
* Cpte 102291/F01 (Reversement FCTVA en fonctionnement)	+ 1.028,00 €
*Cpte 2188/F413 (Autres immobilisations corporelles) /F421	+ 2.100,00 € + 1.050,00 €
*Cpte 2313/F020 (Travaux) /F413	+ 2.800,00 € + 1.671,00 €
TOTAL	+ 8.649,00 €
	TOTAL
	+ 8.649,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative N°3 – Budget Principal
- Adopté à l'unanimité

Décision Modificative de crédits N°2 « Budget annexe zones d'activités » 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
*Cpte 7133/F90/OPE021 (Variation en cours production)	+ 177.835,00 €
*Cpte 7133/F90/OPE 010	+ 1.843,00 €
*Cpte 7133/F90/OPE 011	+ 1.178,00 €
* Cpte 71355/F90/OPE 011 (Variation de stocks terrains aménagés)	+ 935.421,00 €
*Cpte 71355/F90/OPE 021	+ 13.656,00 €
*Cpte 71355/F90/OPE010	+ 31.088,00 €
*Cpte 023/F01 (Virement à la section investissement)	+ 1.557.623,00 €
TOTAL	+ 2.718.644,00 €
	TOTAL
	+ 2.718.644,00 €

- Code Opération (011) : ZA DE KERNOT LE FAOUET
- Code Opération (010) : ZA DE GUERNEA'CH GOURIN
- Code Opération (021) : ZA BOUTHIRY LE SAINT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
*Cpte 3355/F90/OPE010 (Travaux en cours) + 18.752,00 €	*Cpte 3351/F90/OPE021 (terrain en cours) + 3.473,00 €
*Cpte 3355/F90/OPE021 + 23.273,00 €	*Cpte 3354/F90/OPE021 (Etudes en cours) + 3.160,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 010 (Variation stocks terrains aménagés) + 1.423.715,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE021 (Travaux en cours) + 171.202,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 011 + 1.075.069,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE010 + 1.843,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 021 + 177.835,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE011 + 1.178,00 €
	* Cpte 3555/F90/OPE 010 + 31.088,00 €
	(Variation stocks terrains aménagés)
	* Cpte 3555/F90/OPE 011 + 935.421,00 €
	* Cpte 3555/F90/OPE 021 + 13.656,00 €
	* Cpte 021/F01 + 1.557.623,00 €
	(Virement de la section de fonctionnement)
TOTAL + 2.718.644,00 €	TOTAL + 2.718.644,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la Décision Modificative N°2 – Budget Zones d'Activités
- Adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Ressources Humaines – Recrutement du personnel – Chantier Nature et Patrimoine / Ressourcerie – Année 2018

Chantier Nature et Patrimoine

Dans le cadre de la reconduction de l'action « Chantier Nature et Patrimoine » sur l'année 2018, il convient de recruter des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Ressourcerie

Pour le fonctionnement de la Ressourcerie sur l'année 2018, il convient de recruter des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer les contrats à durée déterminée d'insertion avec les personnes recrutées pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

→ **Adopté à l'unanimité**

Renée Courtel rappelle que la suppression des contrats aidés par ne concerne pas ces contrats d'insertion.

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Au sein de Roi Morvan Communauté, un seul agent remplit les conditions pour être présenté aux sélections professionnelles organisées par le Centre de Gestion du Morbihan.

Aussi, il est proposé d'adopter le programme d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Nature des fonctions exercées par l'agent	Inscription au programme d'accès	Année prévisionnelle de recrutement	Grade du cadre d'emploi ouvert au recrutement réservé
Chargée de mission Economie/Agriculture en CDD sur le poste d'Attaché de catégorie A	oui	2018	Attaché territorial

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 8 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

→ **Adopté à l'unanimité**

Enfance/Jeunesse

présenté par Christian DERRIEN

Avenant 2017/2018 à la convention entre la Direction Académique du Morbihan et Roi Morvan Communauté

Dans le cadre de l'avenant 2017/2018 à la convention entre la direction académique du Morbihan et Roi Morvan communauté portant sur le financement d'activités scolaires pour les écoles primaires du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant 2017/2018 à la convention.

- d'autoriser le Président à verser au Centre d'Animation Pédagogique, les montants suivants :
 - Subvention au CAP 16.500 €
 - Transport liaison CM2/6^{ème} 1.800 €
 - Fonctionnement du poste psychologue du RASED 762 €
 - Salon du livre pour les écoles catholiques 2.000 €

(Les montants susmentionnés restent inchangés par rapport à 2016/2017.)

→ *Adopté à l'unanimité*

ALSH de Kéraudrenic - Réhabilitation du Manoir

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil communautaire a validé le programme de réhabilitation des travaux du Manoir de Kéraudrenic.

L'enveloppe de travaux est estimée à 353 000 € HT soit 422 085 € HT pour le coût global d'opération.

En vue de poursuivre le déroulement de l'opération, le bureau communautaire a :

- approuvé la mise en place d'un contrat de prestations avec SOLIHA MORBIHAN pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute la durée de l'opération, dont le montant s'élève à 2.5% de l'opération, soit 9304 € HT;
- demandé au Comité de pilotage d'émettre un avis sur le choix d'une option pour le remplacement de la chaudière :
 - Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à condensation estimée à 14 000 € HT
 - Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés bois estimée à 12 000 € HT
 - Remplacement de la chaudière fuel par une solution de chauffage commun entre le manoir et la longère estimée à 50 000 € HT

Le COPIL s'est réuni le lundi 11 décembre dernier et propose de retenir l'option d'une chaudière à condensation estimée à 14 000 € HT.

Afin de se laisser la possibilité de créer ultérieurement un réseau de chaleur entre le Manoir et la longère, lorsque celle -ci sera rénovée, des réservations seront faites en ce sens au moment des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- d'approuver la mise en place d'un contrat de prestations avec SOLIHA MORBIHAN pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'approuver le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à condensation estimée à 14 000 € HT.

→ *Adopté à l'unanimité*

Concernant le choix de l'option pour la chaudière, Christian Derrien précise que la mise en place d'un réseau de chaleur, bien qu'intéressante, est prématurée, compte tenu de l'incertitude aujourd'hui sur le projet et les travaux qui seront réalisés sur le bâtiment de la classe verte. De plus il ne faut pas oublier que le site de Kéraudrénic est surtout occupé l'été.

GEMAPI

Présenté par Ange LE LAN

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI) – Orientations retenues pour l'exercice de la compétence au 1^{er} janvier 2018

Rappel du contexte législatif

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont confié la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au bloc communal avec transfert automatique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre (EPCI-FP) au 1^{er} janvier 2018. Si les EPCI-FP le souhaitent, cette compétence peut être transférée ou déléguée à un ou plusieurs syndicats, sur tout ou partie du territoire, et pour tout ou partie de la compétence.

La compétence GEMAPI est définie sur la base de l'article L.211-7 du code de l'environnement et est constituée de 4 des 12 missions décrites dans cet article, à savoir :

- Item 1 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Item 2 : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- Item 5 : la défense contre les inondations et contre la mer ;
- Item 8 : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le transfert de la compétence GEMAPI implique, dès le 1^{er} janvier 2018, une refonte de l'organisation territoriale existante à l'échelle des bassins versants. Depuis plusieurs mois, une étude portée conjointement par le Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta (SMEIL), le Syndicat du Bassin du Scorff et le Syndicat du Blavet est menée par le bureau d'études ESPALIA.

Orientations pour l'exercice de la compétence au 1^{er} janvier 2018

Pour le bassin versant Ellé-Isole-Laïta :

1/ Gouvernance pour la planification (à savoir l'animation du SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par une structure porteuse, qui reste le SMEIL dans l'attente d'une éventuelle fusion avec une autre structure de planification. En effet, 2 scénarii sont actuellement à l'étude:

- une structure porteuse unique entre le Scorff, le Blavet et l'Ellé
- deux structures porteuses : Blavet/ Scorff et Ellé

En plus de l'animation du SAGE, le SMEIL poursuivra le portage des animations du PAPI, du PAEC et du site NATURA 2000 Ellé (correspondant à l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement).

2/ Exercice des items de la GEMAPI : proposition que RMCom transfère l'item 1 (étude et travaux) au SMEIL (ou à une autre structure de planification si le SMEIL fusionne), les autres items de la GEMAPI (2,5 et 8) restant donc exercés en propre.

Pour le bassin versant du Scorff :

1/ Gouvernance pour la planification par une structure porteuse, qui reste le Syndicat du Bassin du Scorff dans l'attente de la fusion avec le futur syndicat de planification.

2/ Exercice des items de la GEMAPI : étude d'un conventionnement entre les trois structures (Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté) pour l'exercice des actions du bassin versant du Scorff.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les orientations pour l'exercice de la compétence GEMAPI telles que présentées ci-dessus à partir du 1er janvier 2018.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Ange Le Lan informe que les Présidents des 3 structures porteuses des SAGE ont rencontré le 8 décembre dernier, M. Burlot le Vice-président de la Région Bretagne en charge de ces questions. Ce dernier a annoncé une volonté de réorganisation de la gouvernance afin de réduire le nombre de structures au niveau de la Région. Toutefois à ce jour, la Région ne précise pas si cette volonté s'accompagne ou non de taux de subvention ou de participation différenciées. La question du périmètre géographique de la future structure de planification n'est donc pas à ce jour résolue. Fin janvier 2018, une réunion sera organisée par la Région en présence du Préfet coordinateur de bassins, de l'Agence de l'Eau et des 3 Présidents des structures porteuses des SAGE.

Par ailleurs, une rencontre a été organisée entre les partenaires du SMEIL (Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et le SMEIL) afin de partager les orientations des 2 collectivités quant à l'exercice de la compétence GEMAPI. D'un accord commun, l'item 1 est transféré au SMEIL (ou à une autre structure de planification si le SMEIL fusionne). Outre l'animation du SAGE, le SMEIL poursuivra le portage des animations du PAPI, du PAEC et du site NATURA 2000 Ellé (correspondant à l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement).

Les taux d'intervention concernant les missions transférées seraient calculés sur une base de 50 % population / 50% potentiel fiscal. La question des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) a aussi été abordée lors de cette rencontre. RMCom a alors fait savoir qu'elle souhaitait une forte participation de Quimperlé Communauté. Verbalement, le Président de Quimperlé Communauté à titre personnel, avait fait cette proposition.

Michel Morvant conclut que ce dossier est très important, compte tenu des futures dépenses.

Chantier Nature et Patrimoine 2018

Dans le cadre du renouvellement du Chantier Nature et Patrimoine et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'année 2018 avec le Conseil Départemental du Morbihan et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires extérieurs (FSE, Conseil Départemental du Morbihan, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

Atelier du Soleil 2018

Dans le cadre du renouvellement de l'action de l'Atelier du Soleil et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'année 2018 avec le Conseil Départemental du Morbihan ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires extérieurs (Conseil Départemental du Morbihan).

Ressourcerie 2018

Dans le cadre du fonctionnement de la Ressourcerie et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions pour l'année 2018 avec le Conseil Départemental du Morbihan et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires extérieurs (FSE/Conseil Départemental du Morbihan, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

→ *Adopté à l'unanimité*

Numérique – Déploiement du THD – 2^{ème} tranche

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et services publics bretons à l'horizon 2030.

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne, composé de la Région Bretagne, des Départements et des Communautés de communes et d'agglomération bretonnes, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Mégalis Bretagne a signé en décembre 2015 une convention de délégation de service public qui confie pour une durée de 17 ans, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau à la société THD Bretagne, filiale d'Orange.

Le déploiement du réseau fibre optique est prévu en 3 phases distinctes, avec une augmentation significative du nombre de locaux raccordés.

Phasage		Nb de locaux à raccorder Bretagne	Nb de locaux à raccorder Morbihan
Phase 1	2014-2018	240 000	53 000
Phase 2	2019-2023	400 000	96 200
Phase 3	2024-2030	627 500	150 000

Les déploiements sont programmés en cohérence avec les objectifs du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan voté par l'assemblée départementale en décembre 2011.

La première phase du projet (2014-2018), dont la programmation a été adoptée en octobre 2013, est en cours de réalisation. Sur le territoire de RMCom, cette première phase concerne la zone de déploiements de Gourin pour 1081 prises sur les 19 185 prises à déployer sur RMCom.

La deuxième phase (2019-2023) conduira à déployer de nouvelles zones permettant la couverture de 400 000 locaux à l'échelle de la Bretagne et de 96 200 locaux dans le Morbihan.

Le processus de concertation a été engagé très en amont des déploiements afin de permettre au comité syndical de Mégalis d'arrêter la programmation à la fin de l'année 2017. Les marchés seront ensuite préparés et lancés en 2018 pour permettre le respect du calendrier de la phase 2.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, la concertation sur la territorialisation de la phase 2 est conduite à l'échelle départementale au sein d'une commission « Programmation et financement », dont l'ensemble des EPCI du département est membre. Cette commission est présidée par le Vice-président de Mégalis Bretagne représentant le Département.

Le Département, en concertation avec Mégalis Bretagne, a conduit la démarche de territorialisation de la phase 2 du projet.

En juin 2017, le comité de pilotage du SDTAN, qui réunit le président du conseil départemental et les présidents d'EPCI du département, a validé plusieurs critères de répartition des prises à déployer en phase 2.

Les propositions de déploiement ont été présentées à chaque EPCI. Elles s'appuient, d'une part, sur les priorités du délégataire THD Bretagne qui a sélectionné des territoires permettant d'assurer la cohérence économique du plan d'affaire de la DSP et, d'autre part, sur l'objectif fixé par le comité de

pilotage du SDTAN consistant à atteindre un taux de couverture FTTH de 50% du nombre de prises de chaque EPCI à l'issue de la phase 2.

Pour RMCom, la phase 2 se déployerait comme proposé ci-dessous :

Priorisation du délégataire

Communes priorisées	Nb prises	Communes impactées	Nb prises
Guéméné sur Scorff	1358	Guéméné sur scorff	914
		Berné	143
		Lignol	13
		Locmalo	129
		Persquen	19
		Ploerdu	140
		TOTAL	1358

Proposition départementale

Communes proposées	Nb prises	Communes impactées	Nb prises	Total prises
Gourin	1800	Bubry	1	
Le Faouet	2074	Lanvénégen	207	
Guiscriff	1752	Le Saint	158	
Langonnet	872	Meslan	42	6998
		Persquen	3	
		Priziac	23	
		Roudouallec	66	
		Total	6998	

Nombre de prises totales à déployer en phase 2 (2019-2023) : **8 356**

Coût total pour RMCom : **3 718 420 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la proposition de déploiement en phase 2 telle que présentée ci-dessus.
- **Adopté à l'unanimité**

Cette délibération permet de prendre date dans le processus de concertation, sachant qu'à l'issue des arbitrages départementaux qui seront transmis au Président de Mégalis Bretagne, le comité syndical arrêtera la programmation définitive sur l'ensemble du territoire breton.

Le conseil communautaire devra, sur la base de cette programmation définitive être de nouveau consulté au démarrage des études des zones le concernant, pour valider, par convention, les engagements techniques et financiers entre l'EPCI et le syndicat mixte maître d'ouvrage du projet.

Il est rappelé que le premier ministre a annoncé lors de la conférence des territoires :

- Le Très Haut Débit pour tous en 2022
- La fibre optique en 2025 et non en 2030 comme prévu initialement

Les élus se posent la question de savoir qui va financer cet investissement. Dans les zones urbaines, les opérateurs le financent.

Jean-Jacques Tromilin souhaite que l'on se renseigne pour savoir si l'on peut être desservi par la 4G. Pour Jean-Pierre Le Fur, l'arrivée de la fibre optique «reste improbable».

Christien Derrien confirme que le Préfet a annoncé la fibre optique pour 2025 alors que le Syndicat mixte Mégalis la prévoit pour 2030. Pour le Préfet, Mégalis doit s'adapter mais à aucun moment, il n'a abordé le dossier du financement.

Michel Morvant propose que ce dossier soit revu lors d'un prochain Conseil Communautaire pour déterminer les modalités de financement et étudier la question de réaliser un emprunt. Il précise que Katell Henry, chargée des relations avec les collectivités chez Orange doit intervenir en Conseil Communautaire sur la 4G.

Infrastructures

Présenté par Louis-Marc RIVOAL

Programme d'Intérêt Général (PIG) 2015/2017 - avenant de prolongation

Par délibération du 13 décembre 2013, Roi Morvan Communauté a souhaité lancer un Programme d'Intérêt Général (PIG). La convention de programme, effective pour une durée de 3 ans, a été signée le 16 avril 2015, date officielle de démarrage du programme.

Pour rappel, le PIG est un dispositif incitatif ayant pour objectif d'améliorer les conditions d'habitat, en proposant aux propriétaires occupants de logements privés, des taux majorés de subventions. En outre, une assistance à maîtrise d'ouvrage (montage des dossiers de subventions, suivi de chantier, conformité des travaux ...) et des conseils particuliers (en énergie ou adaptation des logements) sont délivrés par le prestataire chargé d'accompagner les propriétaires dans leur démarche de réalisation de travaux.

Ce PIG de RMCom a fait suite à différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat qui ont eu lieu ces dernières années sur le territoire. Ces OPAH, qui se déroulaient tous les 3 ans canton par canton ont permis d'améliorer un nombre important de logements. Pour autant, compte tenu des spécificités du territoire, notamment en ce qui concerne le vieillissement de la population et la typologie du parc, les élus ont souhaité poursuivre leurs efforts afin de permettre aux habitants de vivre dans de meilleures conditions.

Les priorités retenues pour le PIG du territoire de RMCom sont l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des logements à l'âge et au handicap.

Les bailleurs privés sont considérés en diffus.

Les dossiers « sortie d'insalubrité » sont pris au titre de la MOUS du département.

Afin de répondre à la vocation sociale de l'ANAH et de faire face à l'afflux des dossiers « économies d'énergie », les aides sont orientées en priorité vers les propriétaires occupants très modestes, redevenus éligibles en 2016 et intégrés au PIG par voie d'avenant en 2017, sont également une cible du programme.

Afin de répondre au vieillissement des habitants du territoire et de prendre en compte la faiblesse des revenus de cette catégorie de population, les propriétaires occupants modestes et très modestes sont éligibles pour les dossiers «adaptation».

Enfin, l'élaboration de dossiers mixtes «économies d'énergie/adaptation» qui sont aussi destinés aux propriétaires occupants modestes et très modestes est encouragée.

Les résultats du PIG au 21 novembre 2017

Nombre de dossiers ANAH accordés : 204 dont 150 au titre de la thématique « économies d'énergie » et 54 au titre de la thématique « maintien à domicile »

Les objectifs de dépôt de dossiers ont été atteints sur les 3 ans pour la thématique « économie d'énergie » et dépassés (+9) pour les objectifs de dépôts de dossiers pour la thématique « maintien à domicile ».

A noter, 12 dossiers sans ANAH déposés avec CD 56 et/ou caisses de retraite (31 805 €)

Les résultats du PIG sont donc largement atteints et auront permis d'améliorer la situation de nombreux ménages ; pour autant il reste sur Roi Morvan Communauté un fort besoin en termes de rénovation thermique des logements habités par des ménages modestes en situation de précarité énergétique.

De plus, RMCom doit faire face à un vieillissement de sa population : 35% de la population a plus de 60 ans (près de 10 points de plus que la moyenne départementale) soit environ 9 000 personnes. Ce vieillissement va s'accélérer dans les années à venir et en 2040, environ 44% de la population de Roi Morvan Communauté aura plus de 60 ans (soit environ 11 700 personnes).

Sachant que 90% des 75 ans ou plus vivent à domicile, l'adaptation des logements pour anticiper ou faire face à la perte de mobilité est un enjeu essentiel pour Roi Morvan Communauté.

C'est pourquoi, Soliha prestataire en charge du suivi-animation du PIG, a réalisé une estimation du potentiel de dossiers qui pourraient être déposés pour 2018 : ce potentiel est estimé à 30 dossiers pour les économies d'énergie et entre 10 à 15 dossiers pour le maintien à domicile, sur la base des visites déjà effectuées.

Par ailleurs, le nombre de contacts en permanence ou directement à l'accueil de SOLIHA Morbihan reste très élevé en cette fin de PIG. (52 contacts entre début septembre et mi-novembre 2017, contre 41 à la même période en 2016), confirmant l'estimation du potentiel de dossiers qui pourraient être déposés.

Une prolongation du programme sur 2018 et 2019 par voie d'avenant semble donc tout à fait opportune. (du 28/04/2018 au 31/12/19).

Au regard des résultats du dispositif actuel, les objectifs par thématique pourraient être les suivants:

- 50 dossiers par an sur la thématique de la lutte contre la précarité énergétique
- 25 dossiers par an sur la thématique de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Le coût du suivi -animation est estimé à 163 000 € HT. Des subventions à hauteur de 88 000 € pourraient être obtenues auprès de l'ANAH, soit un reste à charge pour RMCom estimé à 75 000 € HT.

Le Bureau réuni le 30 novembre dernier a émis un avis favorable à la prolongation du PIG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter auprès de l'ANAH la signature d'un avenant de prolongation du contrat de PIG 2015-2017 pour la période 2018-2019 ;
- de solliciter les subventions afférentes auprès des partenaires concernés ;
- de lancer un appel d'offres pour le choix d'un prestataire chargé du suivi-animation et attribuer le marché à l'appui de l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

→ **Adopté à l'unanimité**

Il est proposé de prendre l'attache de l'ANAH afin de connaître son intervention financière pour la prochaine année.

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Les collectivités en charge des déchets ménagers ont l'obligation d'établir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), sur une durée de 5 ans.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) réaffirme la priorité donnée à la prévention de la production de déchets et définit un nouvel objectif national de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020

Le décret du 10 juin 2015 précise désormais que la collectivité ayant l'obligation de réaliser un PLP est la collectivité ou le groupement de collectivités qui assure la collecte des déchets et indique le contenu de ce programme.

Roi Morvan Communauté a délibéré en mai 2016 pour élaborer un PLPDMA.

La coordination est assurée par le service déchets ménagers et le pilotage est assuré par la commission environnement déchets qui constitue, dans la phase initiale, la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme.

Un projet de PLPDMA a été élaboré durant l'année 2017. Il comporte un état des lieux et un diagnostic du territoire et, en seconde partie, propose des actions de prévention visant à atteindre un objectif de -7% de DMA sur la durée du plan.

Le projet de PLPDMA a été présenté le 21 septembre dernier en conseil communautaire pour validation par l'exécutif avant mise à disposition du public pour consultation. La mise à disposition du public s'est faite sous forme électronique sur le site de la collectivité et sous forme physique au siège de RMCom, du 02 octobre au 12 novembre 2017.

Suite à cette consultation, deux contributions sont parvenues de L'ADEME et de la CCI du Morbihan, qui ne modifient pas les thématiques d'actions ni les objectifs du programme.

La phase de consultation étant close, le programme local de prévention est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le plan d'actions associé au programme local de prévention intègre un poste d'animateur du programme. L'animateur chargé de l'élaboration du programme a été recruté dans le cadre des contrats aidés. La collectivité n'étant plus à priori éligible à ce dispositif, il est proposé, pour la mise en œuvre du programme, de créer un emploi d'animateur du PLPDMA (durée maximale de 5 ans, correspondant à la durée du programme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le programme local de prévention des déchets ;
- d'autoriser le Président à transmettre le PLPDMA aux services de l'Etat et à l'ADEME après approbation,
- De créer un emploi au tableau des effectifs de RMCom pour l'animation et la mise en œuvre du PLPDMA;
- d'autoriser le Président à signer un contrat de droit public à durée déterminée d'un an, renouvelable, pour le poste sus-mentionné.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Location de broyeurs à végétaux aux particuliers – Aide financière

Les végétaux représentent 32% des quantités traitées via les déchèteries alors qu'ils sont totalement recyclables in situ.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés(PLPDMA), Roi Morvan Communauté met en place une action visant à réduire les apports de déchets verts en déchèterie, et en cohérence avec les politiques publiques, offrir une alternative au brûlage des végétaux et à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour atteindre ces objectifs, Il est proposé une aide financière à la location d'un broyeur à végétaux par les particuliers ayant leur résidence dans une commune de RMCom.

Les critères d'attribution de cette aide, réservée aux particuliers, sont :

- Une aide par foyer et par an.
- Le dossier de demande d'aide doit parvenir avant le 31 décembre de l'année de l'opération.
- La facture de location présentée doit être datée et acquittée durant l'année de l'opération.
- Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite du budget annuel de l'opération.

Pour être recevable, le dossier doit comprendre :

- la charte d'engagement datée et signée (voir document en pièce jointe) stipulant que le broyat obtenu sera valorisé par l'usager,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- un RIB,
- une copie de la facture de location acquittée.

La commission environnement, pour une première opération, propose une aide financière de 50 € TTC par foyer et par an limité à 50 foyers pour l'année 2018, soit un montant d'opération de 2500 €. Les crédits seront inscrits au compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vu l'avis favorable de la commission environnement réunie en comité de pilotage du PLPDMA du 11 septembre 2017,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire sur la présentation du projet de PLPDMA le 21 septembre 2017 avant consultation du public,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du PLPDMA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la proposition d'aide financière au particulier à hauteur de 50€/foyer/an pour la location d'un broyeur à végétaux suivant les modalités énoncées précédemment ;
- d'approuver l'inscription de 2.500 € liée à cette opération au compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, dans le budget 2018.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Louis Kersulec s'interroge sur le coût de location d'un broyeur. Jean-Charles Lohé précise que le coût de location est d'environ 50 € la demi-journée.

PCAET

présenté par André Le Corre

Engagement de la démarche

En 2010, Roi Morvan Communauté s'est engagée dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial, projet facultatif pour les EPCI de moins de 50 000 habitants. Le PCET a été validé par le Conseil Communautaire le 04 juillet 2013.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, a renforcé le contenu et la dimension de ce plan en y incluant la qualité de l'air et en imposant une échelle territoriale. Les EPCI de plus de 20 000 habitants sont nommés coordinateurs de la transition énergétique et ont l'obligation de se doter d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) avant le 31 décembre 2018.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Le PCAET est composé :

- d'un diagnostic territorial, dont le contenu est défini par décret
- d'objectifs stratégiques et opérationnels portant notamment sur la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction de GES, l'adaptation au changement climatique...
- d'un programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour mener à bien l'élaboration du PCAET, il est proposé de confier une mission d'accompagnement à l'ALECOB, selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe.

Modalités de gouvernance

L'élaboration du projet est encadrée par :

- Un comité de pilotage ayant pour objet de valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats. Il est proposé qu'il soit composé d'un élu référent par commune, d'un représentant de la DDTM et des partenaires institutionnels selon les thématiques. Un élu référent et un élu suppléant PCAET seront désignés par le conseil communautaire ;
- Un comité technique qui suit la réalisation des études et instruit les décisions à prendre par le comité de pilotage. Il est proposé qu'il soit composé de l'élu référent PCAET et de son suppléant, des services communautaires concernés selon les thématiques et de l'ALECOB.

Calendrier indicatif

Janvier 2018	Validation de la méthodologie en comité de pilotage
Janvier-mai 2018	Etat des lieux Diagnostic
Juin-décembre 2018	Stratégie et objectifs Programme d'actions Dispositif de suivi
Janvier 2019	Vote du projet de PCAET en conseil communautaire et transmission à l'autorité environnementale
Février-avril 2019	Examen du projet de PCAET par l'autorité environnementale (3 mois)
Avril-mai 2019	Possible vote en conseil communautaire pour modifier le projet de PCAET suite à l'avis de l'autorité environnementale
Mai 2019	Consultation du public (30 jours)
Juin 2019	Possible vote en conseil communautaire pour tenir compte de l'avis du public Transmission du projet au préfet de région et au président du conseil régional
Juin-juillet 2019	Examen du projet de PCAET par le préfet de région et le président du conseil régional (2 mois)
Juillet-août 2019	Approbation définitive en conseil communautaire Dépôt du PCAET sur la plateforme et mise à disposition du public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'engagement de Roi Morvan Communauté dans l'élaboration de son PCAET ;
- d'approuver les modalités de gouvernance proposées ;

- de désigner André LE CORRE comme élu référent PCAET et Hélène LE NY comme élue suppléante au sein du conseil communautaire ;
- d'approuver le partenariat avec l'ALECOB ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat telle que proposée en annexe.

→ *Adopté à l'unanimité*

Tourisme/Culture

Présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Stratégie intégrée de la Destination touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh - Validation du plan d'actions 2018 et de la participation financière de RMCom

A la suite de l'étude marketing menée en 2016, la stratégie intégrée de la Destination touristique cœur de Bretagne - Kalon Breizh a été définie en 2017 et ses axes principaux sont les suivants :

Axe 1 : Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée

- Organiser l'offre autour des portes d'entrée incontournables
- Organiser l'accessibilité et les déplacements sur la destination
- Faire des acteurs des ambassadeurs de la Destination

Axe 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte

- Faire un état des lieux et diagnostic de l'offre et de la demande
- Structurer et qualifier l'offre itinérance

Axe 3 : Une culture créative, vivante et festive

- Faire un état des lieux et diagnostic de l'offre et de la demande
- Structurer l'offre pour mettre en tourisme le patrimoine matériel et immatériel
- Proposer une offre de qualité pour se démarquer comme une destination au cœur des racines bretonnes
- Développer les réseaux entre les acteurs des filières touristiques et culturelles

Axe 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée

- Utiliser le numérique et créer des supports adaptés aux clientèles affinitaires
- Mettre en place des actions de promotion collective et à terme un système de commercialisation

De cette stratégie intégrée découle une proposition chiffrée du plan d'actions 2018 :

- Axe 1 : Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée : 20 000 €
- Axe 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte : 1 000 €
- Axe 3 : Une culture créative, vivante et festive : 3 500 €
- Axe 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée : 28 000 €

Soit un total de 52 500 € qui comprend un emploi à temps plein (poste actuel de la coordinatrice de la Destination au Pays COB). Ces dépenses recevront un financement du Conseil Régional de l'ordre de 50%.

Le plan de financement a été dressé, les calculs ayant été établis en prenant en compte la population de chaque territoire et le nombre de lits touristiques. Chaque structure constituant cette destination doit désormais se positionner par rapport à sa participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le plan d'actions 2018 de la stratégie intégrée de la Destination touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh ;
- d'approuver le financement dudit plan d'actions à hauteur de 3 392 €.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Divers

Michel MORVANT

Appel à Candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » Roi Morvan Communauté / Le Saint – Approbation protocole cadre

Au terme de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars dernier par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Monsieur le Président rappelle le projet global de la municipalité de Le Saint de réaliser un programme de revitalisation du bourg incluant des démarches pour améliorer l'accessibilité de la mairie et faire venir de nouvelles familles susceptibles de s'installer sur la commune.

Le projet déposé pour la commune de Le Saint au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », en phase étude, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 31.000,00 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Roi Morvan Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la commune de Le Saint un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de la collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » et d'approuver :

- le protocole cadre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5214-1 à L 5214-29,

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Le Saint, en date du 30 juin 2017 et du 7 septembre 2017 se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu le courrier de Roi Morvan Communauté, en date du 28 juin 2017 affirmant le soutien à la commune de Le Saint par sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Considérant que la commune de Le Saint a sur le secteur de la rue St Samuel le souhait de déterminer le périmètre le plus pertinent, ainsi que les actions nécessaires à mener pour opérer une restructuration et une revitalisation des secteurs de la rue St Samuel et de la rue de la mairie.

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision, à la commune de Le Saint, sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Le Saint et Roi Morvan Communauté ainsi que des conventions d'application financière propre à chacun des partenaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Le Saint et Roi Morvan Communauté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

→ ***Adopté à l'unanimité***

Décisions prises par délégation du conseil communautaire au Président

Par délibération du 15 avril 2014 le conseil communautaire a délégué certaines de ses attributions au président en vertu de l'article L5211-10 du CGCT.

L'article susmentionné précise que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Rappel des attributions déléguées au président :

- Intenter des actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;

- Prendre toute décision concernant les marchés de travaux, services et fournitures non soumis à une procédure formalisée au sens du code des marchés publics ;
- Créer des régies comptables nécessaires aux services et tous les actes se rapportant à leur fonctionnement.

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

Nature du marché	Date	Montant HT	Attributaire
Vérification électricité/chauffage/ventilation	10/05/2017	1.178,05 €	QUALICONSLT 29490 GUIPAVAS
Benne Ordure Ménagère Lot 1 : Porteur	30/11/2017	84.500 €	Groupe DUCLOS 56000 VANNES
Benne Ordure Ménagères Lot 2 : Benne	30/11/2017	178.037 €	PACKMAT 70400 HERICOURT
Travaux eaux pluviales Déchetteries	17/09/2017	14.675 €	COLAS 56770 PLOURAY
Conteneurs DDS	9/11/2017	17.410 €	AGEC 64990 LAHONCE
Audit centre aquatique	10/11/2017	13 950 €	AMEX 27 930 GRAVIGNY

Les élus présents prennent connaissance des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président.

Questions diverses

Christian DERRIEN

Convention territoriale globale

Dans le cadre du projet de convention territoriale globale avec la CAF et la MSA, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage chargé de suivre son élaboration.

Ce comité de pilotage sera composé de :

- **Pour RMCom**
Du Président (Michel Morvant)
D'élus référents
De la DGS
- **Pour la CAF du Morbihan**
La directrice adjointe (Madame Williot)
Une technicienne/chargée de projet CTG
- **Pour la MSA**
Du président de la MSA du Morbihan (Mr le Pimpec)
D'un élu référent
De 3 techniciens référents de la MSA dont la chargée de projet CTG

Il est donc proposé de désigner 5 à 6 élus volontaires qui s'intéressent à des problématiques fortes du territoire qui pourraient être intégrées à la CTG : l'enfance jeunesse bien sûr, mais également d'autres domaines comme le numérique, l'habitat, la mobilité, etc...

Par ailleurs, il est proposé d'organiser une réunion de restitution du portrait de territoire et des premiers axes de réflexion qui se sont dégagés des réunions d'échanges du 4 juillet 2017 pour les élus communautaires, du 19 septembre 2017 pour les élus MSA et du 6 juillet pour les partenaires. Cette réunion rassemblant les élus communautaires, les élus de la CAF et de la MSA et les partenaires aura lieu le 22 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner Christian DERRIEN, Catherine HENRY, Yann JONDOT, René LE MOULLEC et Dominique LE NINIVEN comme élus référents pour siéger au comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration de la convention territoriale globale

Frelons asiatiques

Dominique Le Niniven s'interroge sur l'aide de l'Etat concernant la destruction des nids de frelons asiatiques. Michel Morvant précise que le frelon asiatique est bien considéré comme un animal nuisible mais que pour l'instant l'Etat ne verse pas d'aide pour la destruction des nids.

Mission Locale du COB

Pour information, Jean-Charles Lohé est le nouveau Président de la Mission Locale COB.

La séance est levée à 20H15.

ANNEXES

Le contrat de partenariat Europe Région Pays COB

Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté
St Tugdual – Jeudi 13 décembre 2017

Annaïg Le Lay

Contrat de partenariat Europe / Région / Pays COB

**Fonds régionaux
territorialisés
2017-2020**



6 666 845€



**Fonds européens
territorialisés
2014-2020**



1 782 945€



ITI FEDER



1 195 373€



Un projet de territoire, une stratégie de développement du Pays COB basée sur 4 piliers:

- Mailler le territoire avec des services de centralité et de proximité
- Faire du COB, un éco-territoire basé sur un développement de filières
 - Renouveler l'attractivité du bassin de vie et d'emploi
- Faire de l'identité et de la culture des facteurs d'attractivité et de cohésion

↑
Projets
associatifs

↑
Projets
communaux

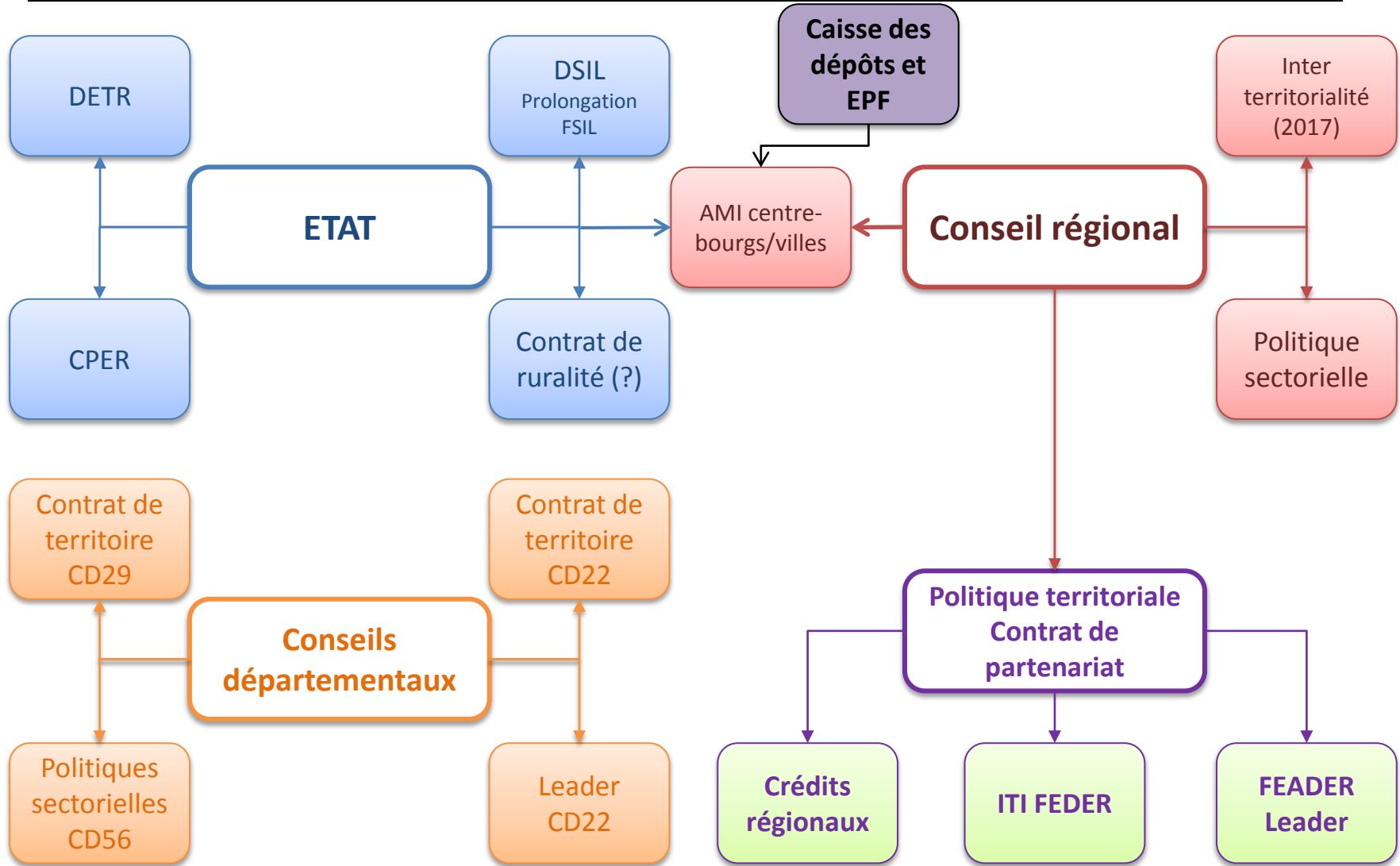
↑
Projets
communautai
res

↑
Projets
consulaires

↑
Projets de
Pays

↑
Projets
autres...

LES FINANCEURS



LES CRÉDITS RÉGIONAUX



Les fiches actions relatives à la mobilisation des crédits régionaux

- **3 priorités de développement**
 - Renouveler l'attractivité du bassin de vie et d'emplois
 - Faire du COB un éco-territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique
 - Faire de l'identité du tourisme et de la culture un facteur de cohésion
- **1 axe rééquilibrage territorial**
- **1 axe services collectifs essentiels**

Renouveler l'attractivité du bassin de vie et d'emploi

- FA 1.1 Le COB, terre d'accueil des entreprises
- FA 1.2 Accompagner le développement des infrastructures très haut débit et le développement des usages
- FA 1.3 Des filières agricoles et agroalimentaires renouvelées et innovantes et des filières alimentaires de proximité développés
- FA 1.4 Accompagner et développer les filières de l'éco-construction
- FA 1.5 Une politique pro-active des ressources humaines du territoire
- FA 1.6 Soutenir le développement de l'ESS
- Création d'espaces immobiliers d'accueil d'entreprises: ateliers relais, bureaux relais, hôtels d'entreprises...
- Requalification / densification de ZA et friches industrielles (si besoins justifiés)
- Equipement et développement des usages numériques
- Etudes et équipements au développement des filières agri et agro (diagnostic, équipements collectifs...)
- Actions de sensibilisation, mise en réseau, participation à des salons dans le cadre d'une politique de développement des ressources humaines

Faire du COB un éco-territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique

- FA 2.1 Des filières, des énergies renouvelables développées : bois, méthanisation, éolien...
- FA 2.2 Des paysages et des bourgs authentiques préservés par une urbanisation organisées
- Organisation d'actions de démonstration et de valorisation de l'éco-construction
- Mise en réseau des acteurs, animation de filières
- Réalisation d'études
- Soutien à l'investissements collectifs permettant une meilleure efficacité énergétique
- Etudes, diagnostics territoriaux dans les projets de redynamisation économique et résidentielle

Faire de l'identité, du tourisme et de la culture un facteur de cohésion

- FA 3.1 Développer une filière touristique (vert, plein air) autour de la dimension « Cœur de Bretagne »
- FA 3.2 Mise en œuvre du projet culturel de territoire: organiser un service de culture sur tout le territoire et développer une filière d'activités culturelles
- Restructuration et/ou création d'hébergement d'animation ou d'accueil touristique (piscines, hébergements de groupe,)
- Conception et structuration de produits, séjours, activités touristiques
- Rénovation et/ou adaptation des lieux culturels et patrimoniaux (écoles de musique, bibliothèques, musées, centre d'interprétation...)
- Equipements pédagogiques de diffusion culturelle, de médiation liés à l'activité culturelle

Axe rééquilibrage territorial: Améliorer l'attractivité résidentielle et le dynamisme des centre-bourgs du COB

- FA 4.1 Mise en œuvre de projets de reconquête des centres-bourgs et centres-villes en COB
- FA 4.2 Maintien des commerces de proximité dans les petits bourgs du COB
- FA 4.3 Création de structures d'accueil des professionnels de santé
- FA 4.4 Un parc ancien de logements et de bâtiments rénovés et à haute performance énergétique et environnementale
- Réalisation d'études pour l'élaboration de stratégies de développement durable des cœurs de bourgs
- Expérimentation sur l'évolution du bâti ancien en cœur de bourg
- Création de commerces de proximité et de 1^{ère} nécessité dans les bourgs
- Création de maisons de santé pluri-professionnelles
- Réhabilitation énergétiques des logements sociaux (bailleurs sociaux)
- Acquisition et amélioration des logements sociaux et de logements jeunes
- Construction de logements sociaux en centres-bourgs

Axe services collectifs essentiels

- Apporter et maintenir des services de qualités aux habitants du COB
- Population cible: les enfants et les jeunes
- Restructuration des écoles et des cantines scolaires
- Création et/ou développement des structures d'accueil de l'enfance (maison de l'enfance, micro-crèche, maison d'assistants maternels...)
- Création et/ou développement des structures d'accueil de la jeunesse (maison des jeunes, centres de loisirs....)
- Réhabilitation / restructuration des équipements sportifs à dimension intercommunale
- Expérimentation dans le cadre du Contrat Local de Santé
- Projets éco-mobilité, transport à la demande
- Acquisition de véhicules en lien avec la création de nouveaux services

Quelques exemples de projets

- Télécentre du Pays du Roi Morvan
- Développement de l'espace cyber de Plonevez du Faou
- Etude de réaménagement de bourg – Mellionnec, Le Faouët
- Equipement des bases nautiques de RMCom , Ulamir Aulne
- Réhabilitation et équipement de bibliothèque de Laz, de Gouézec
- Réhabilitation des écoles et cantines scolaires : St Rivoal, Locmalo, Kergloff...
- Construction d'une maison d'assistants maternels à Berrien

Les bases d'intervention

Bases d'intervention

Autofinancement	20% pour tous les porteurs de projets	
Projets d'investissements	15% si les recettes non déduites des dépenses éligibles 20% si les recettes sont déduites des dépenses éligibles <u>Pour les projets de réhabilitation de friches industrielles</u> 25% si les recettes non déduites des dépenses éligibles 30% si les recettes sont déduites des dépenses éligibles Plafond de subvention à 600 000€	
Projets d'équipements (matériels, mobiliers...)	40% maximum de la dépense éligible Idem	
Projets d'animation, fonctionnement, études	40% maximum de la dépense éligible Degréssivité de l'aide au démarrage sur 3 ans : 40% - 30% - 20%	Dans la limite du plafond fixé par le Conseil régional et des modalités validées en CUP (11/10/2017)
Plancher de subvention	Pour les collectivités: 5 000€ et 10% si dépense subventionnable < 1M€ 100 000€ si dépense subventionnable \geq 1 M€ Pour les associations :2 000€	

Les bases d'intervention

Bases d'intervention

Projets spécifiques – réhabilitation thermique des logements sociaux	<p>Base d'un forfait par logement – projets portés par les bailleurs sociaux</p> <p>Logements collectifs : forfait de 1500€ /logement de crédits Région + 1500€/logement de crédits ITI FEDER sous réserve du respect des critères régionaux</p> <p>Logements individuels diffus (de type pavillon): forfait de 2000€ /logement de crédits Région + 2000€/logement de crédits ITI FEDER sous réserve du respect des critères régionaux</p> <p>Bonus de 500€ / logement crédits Région + 500 €/logement crédits ITI FEDER sur la base des critères identifiés par le CUP</p>
Création de logements jeunes	<p>10% sur la totalité des travaux – Plafond à 150 000€ + 30% ITI FEDER sur la réhabilitation thermique</p> <p>20% si le projet ne peut pas s'inscrire sur l'ITI FEDER – Plafond à 250 000€</p> <p>Bonus de 2.5% - Plafond à 37 500€ sur la base de critères identifiés par le CUP</p> <p>Type de bénéficiaires: les bailleurs sociaux</p>

Les bases d'intervention

Bases d'intervention

Création de logements sociaux

Projets portés par les collectivités:
30% sur l'acquisition, déconstruction, dépollution:

Projets portés par les bailleurs sociaux:
Construction : Forfait par logement construit: à définir ultérieurement

Projets portés par les collectivités
20% sur les travaux

Amélioration (travaux d'amélioration et de réhabilitation thermique) de logements sociaux

Axe rééquilibrage territorial

Un plafond de subvention globale sur cet axe : 600 000€

« Une démarche de progrès pour des projets durables »

Structuration de votre projet d'investissement autour de 4 piliers et de 8 cibles

- 1. Intégration au territoire**
 - Foncier maîtrisé
 - Un projet facile d'accès
- 2. Lien social**
 - Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain
 - Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture
- 3. Transition écologique et énergétique**
 - Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement
 - Une consommation d'énergie maîtrisée
- 4. Une valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience**
 - Un projet source de valeur économique
 - Un projet efficient

« Une démarche de progrès pour des projets durables »

**Structuration de
votre projet de
fonctionnement et
petits équipements
autour de 5 cibles**

1. Qualité du lien social
2. Développement des langues régionales, de l'art et de la culture
3. Impact environnemental
4. Qualité de l'emploi
5. Egalité femmes-hommes

LES FONDS EUROPEENS

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



L'ITI FEDER

- S'inscrit sur les axes de développement suivants:
 - Favoriser le développement des pratiques et culture du numérique
 - Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne
 - Réhabiliter le parc de logement résidentiel – parc de logement social
 - Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité

LE FEADER LEADER

Piliers du projet de territoire

S'adapter aux mutations sociales et économiques pour maintenir la qualité de vie et renforcer l'attractivité du COB

Mailler le territoire avec des services de centralité et de proximité

Faire du COB un éco-territoire basé sur un développement de filières

Renouveler l'attractivité du bassin d'emploi

Faire de l'identité et de la culture des facteurs d'attractivité et de cohésion

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Répondre aux mutations sociales par le développement de services innovants

Adapter les ressources humaines et les compétences aux mutations économiques et sociales du territoire

Adapter et développer l'économie de filières pour répondre aux mutations économiques

OBJECTIFS OPERATIONNELS

19.2 – FA 1 - Apporter des réponses aux problématiques de santé et de l'offre de soins en COB

19.2 – FA 2 - Développer la notion de citoyenneté et l'autonomie des jeunes

19.2 – FA 3 - Agir sur l'isolement en milieu rural

19.2 – FA 4 - Développer l'accès aux services culturels

19.2 – FA 5 - Agir sur la montée en compétences des ressources humaines du territoire et soutenir la dynamique entrepreneuriale

19.2 – FA 6 - Poursuivre la structuration des filières liées aux éco-activités

19.2 – FA 7 - Développer une filière touristique « Cœur de Bretagne Kalon Breizh »

19.2 – FA 8 - Faire de l'agriculture une activité qui se démarque et favoriser collectivement l'installation, la reprise et la transmission d'activités agricoles

19.3 - Coopération

19.4 – Animation gestion du programme

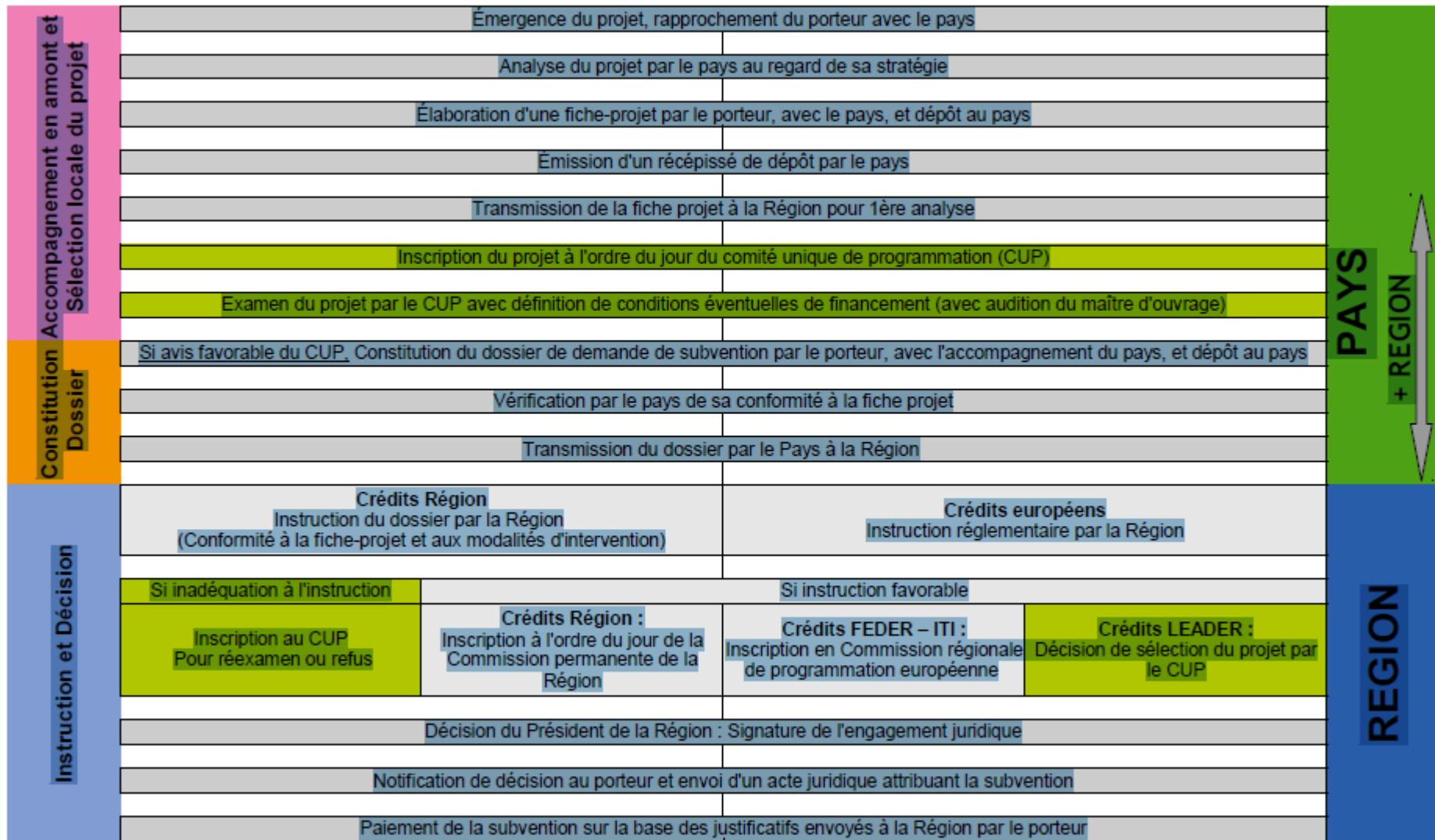
La gouvernance: le Comité Unique de Programmation



- Le CUP est chargé de mettre en œuvre la stratégie du Pays en coordonnant les différents fonds territorialisés.
- Composé à 50% d'élus issus des EPCI et à 50% de représentants de la société civile
- Emet un avis d'opportunité sur les projets sollicitant les crédits régionaux du Contrat de partenariat
- Sélectionne les projets sollicitant les crédits européens ITI FEDER et FEADER Leader
- Assure le suivi et l'évaluation des programmes territorialisés

Le circuit d'un projet

Circuit d'un projet Contrat de partenariat



Une équipe pluri-disciplinaire à votre service

Marie Hélène Cosqueric :
projets culturels, patrimoniaux et touristique

Isabelle Le Gal :
Projets de création de maison de santé

Annaïg Le Lay :
Projets de services, économiques, numériques, réhabilitation thermiques...coordination du contrat

Uriell Le Bigot :
Suivi de montage de votre dossier





DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3 « BUDGET PRINCIPAL » 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
* Cpte 64131/F421 (Personnels non titulaires)	+ 8.000,00 €
* Cpte 6748/F90 (Subventions exceptionnelles)	+ 18.000,00 €
* Cpte 66111/F01 (Intérêts d'emprunt)	+ 310,00 €
TOTAL	+ 26.310,00 €
	TOTAL
	+ 1.028,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
* Cpte 102291/F01 (Reversement FCTVA en fonctionnement)	+ 1.028,00 €
*Cpte 2188/F413 (Autres immobilisations corporelles)	+ 2.100,00 €
/F421	+ 1.050,00 €
*Cpte 2313/F020 (Travaux)	+ 2.800,00 €
/F413	+ 1.671,00 €
TOTAL	+ 8.649,00 €
	TOTAL
	+ 8.649,00 €

Délibéré par le Conseil de Communauté,

Réuni à SAINT TUGDUAL

Le 14/12/2017.

Le Président,

Les Délégués,

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 19/12/2017
Affiché le
ID : 056-245614417-20171214-N4_141217-DE

Roi Morvan Communauté

13 rue Jacques Rodallec - BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. 02 97 23 36 90 - Fax 02 97 23 42 46



DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 « BUDGET ANNEXE OPERATION ZONES D ACTIVITES » 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
*Cpte 7133/F90/OPE021 (Variation en cours production) + 177.835,00 €	*Cpte 7133/F90/OPE021 (Variation en cours production) + 23.273,00 €
*Cpte 7133/F90/OPE 010 + 1.843,00 €	*Cpte 7133/F90/OPE 010 + 18.752,00 €
*Cpte 7133/F90/OPE 011 + 1.178,00 €	* Cpte 71355/F90/OPE 011 (Variation de stocks terrains aménagés) + 1.075.069,00 €
* Cpte 71355/F90/OPE 011 (Variation de stocks terrains aménagés) + 935.421,00 €	*Cpte 71355/F90/OPE 021 + 177.835,00 €
*Cpte 71355/F90/OPE 021 + 13.656,00 €	*Cpte 71355/F90/OPE010 + 1.423.715,00 €
*Cpte 71355/F90/OPE010 + 31.088,00 €	
*Cpte 023/F01 (Virement à la section investissement) + 1.557.623,00 €	
<hr/> TOTAL + 2.718.644,00 €	<hr/> TOTAL + 2.718.644,00 €

- Code Opération (011) : ZA DÉ KERNOT LE FAOUET
- Code Opération (010) : ZA DE GUERNEACH GOURIN
- Code Opération (021) : ZA BOUTHIRY LE SAINT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
*Cpte 3355/F90/OPE010 (Travaux en cours) + 18.752,00 €	*Cpte 3351/F90/OPE021 (terrain en cours) + 3.473,00 €
*Cpte 3355/F90/OPE021 + 23.273,00 €	*Cpte 3354/F90/OPE021 (Etudes en cours) + 3.160,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 010 (Variation stocks terrains aménagés) + 1.423.715,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE021 (Travaux en cours) + 171.202,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 011 + 1.075.069,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE010 + 1.843,00 €
* Cpte 3555/F90/OPE 021 + 177.835,00 €	*Cpte 3355/F90/OPE011 + 1.178,00 €
	* Cpte 3555/F90/OPE 010 (Variation stocks terrains aménagés) + 31.088,00 €
	* Cpte 3555/F90/OPE 011 + 935.421,00 €
	* Cpte 3555/F90/OPE 021 + 13.656,00 €
	* Cpte 021/F01 (Virement de la section de fonctionnement) + 1.557.623,00 €
TOTAL + 2.718.644,00 €	TOTAL + 2.718.644,00 €

Délibéré par le Conseil de Communauté,

Réuni à SAINT TUGDUAL

Le 14/12/2017.

Le Président,

Les Délégués,



Roi Morvan Communauté
13 rue Jacques Rodallec - BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. 02 97 23 36 90 - Fax 02 97 23 42 46

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 19/12/2017
Affiché le
ID : 056245614417-20171214-N5_141217-DE

Vue la convention conclue entre l'Inspection Académique du Morbihan et la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan pour la période 1999 – 2001.

Vus les avenants annuels reconduisant cette convention depuis l'année scolaire 2002-2003.

Il est convenu entre la Direction Académique du Morbihan et Roi Morvan Communauté de proroger la dite convention par avenant portant sur l'année scolaire 2017 – 2018.

Article I :

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'avenant 2002 – 2003 (du 17 mars 2003) sont reconduits dans les mêmes termes.

Article II :

Le centre d'animation pédagogique du Pays du Roi Morvan met en place deux salons du livre de littérature de jeunesse qui se dérouleront à Gourin du 18 au 28 janvier 2018 et à Guémené sur Scorff du 30 janvier au 4 février 2018.

De plus, le salon du livre du PRM sera ouvert aux écoles et collèges catholiques du PRM à Gourin et à Guémené sur Scorff.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « développement d'une pratique culturelle vivante » (Axe 3 de la convention).

Il s'agira de favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves à la littérature de jeunesse et de concourir à l'objectif de la convention qui est en même temps la priorité du projet académique : la réussite de tous.

Les élèves seront accueillis sur les lieux des salons pendant le temps scolaire pour des activités en lien avec les orientations des nouveaux programmes de l'école primaire.

Les salons seront ouverts au public en dehors des horaires scolaires.

Des chèques livres seront offerts aux élèves pour aider les familles à faire l'acquisition d'ouvrages pour leurs enfants.

Article III :

Dans le secteur de Gourin, du Faouët et de Guémené les élèves de CM2 fréquenteront les collèges de leur secteur respectif, à raison de 2 ou 3 journées complètes dans l'année scolaire.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 de la convention qui vise à « promouvoir des formes d'organisation visant à améliorer la qualité du service public d'éducation ». Elle reconduit en l'amplifiant l'action de l'an dernier.

Il s'agira de renforcer la continuité et la cohérence des apprentissages de l'école au collège en conformité avec l'article 2-2 de la convention qui stipule que « seront encouragées toutes les formes de rapprochement entre collège et école, notamment celles favorisant la liaison au sein du cycle 3, entre le Cm2 et la 6^{ème} ».

Le présent avenant est établi pour la durée de l'année scolaire 2017 – 2018.

Le : 26/08/17

Pour la Direction académique
La Directrice académique
Françoise FAVREAU

*La directrice académique,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale du Morbihan*

Françoise FAVREAU

Pour Roi Morvan Communauté
Le Président
Michel MORVANT



ANNEXE FINANCIERE 2017 – 2018

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 19/12/2017

Affiché le

ID : 056-245614417-20171214-N8_141217-DE

Engagements de la Direction académique du Morbihan		Engagements de Roi Morvan Communauté	
Poste d'animateur attaché au CAP	38 112,25 €	Subventions CAP	
Déplacement animateur CAP	854 €	Investissement Fonctionnement Rencontres culturelles	16 500 €
Décharge du coordonnateur de Réseaux	38 112,25€	Subvention aux Réseaux d'écoles rurales (actualisé avec le nombre de classes)	15 306 €*
Déplacement du remplaçant chargé des décharges de coordonnateurs	2389 €		
Intervention sociale en collège	9528 €	Transport liaison CM2/6^{ème}	1800 €
Poste aide aux élèves en difficulté (ULIS)	38 112 € x 3 = 114 336 €	Fonctionnement poste psychologue du RASED	762 €
		Salon du livre pour les écoles catholiques	2000 €
TOTAL Direction académique	203 331.5 €	TOTAL Roi Morvan Communauté	36 368 €

*Il est à noter qu'en fin d'année scolaire 2015-2016, Roi Morvan Communauté a voté une subvention particulière de 14 302 € en direction des réseaux d'écoles rurales publiques en sus de la convention 2015-2016, pour pallier la perte de subventions du CD56.



Roi
Morvan
Communauté



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2018 - 2022

Service déchets ménagers - Novembre 2017

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
------------------------	----------

ÉTAT DES LIEUX	5
-----------------------------	----------

1. Présentation de la collectivité.....	5
1.1. Habitants	5
1.2. Activité professionnelle	6
1.3. Principaux services a la population	6
2. Organisation de la gestion des déchets.....	7
3. Caractéristiques de la production de déchets.....	8
3.1. Caractérisation des ordures ménagères	8
3.2. Composition des flux de déchèterie.....	9
3.3. Gisements prioritaires de réduction.....	10
4. Actions de prévention déjà engagées.....	12
4.1. Actions menées par la collectivité.....	12
4.2. Initiatives communales et associatives.....	13
5. Évolution prévisible des déchets ménagers et assimilés.....	14

OBJECTIFS DU PROGRAMME	15
-------------------------------------	-----------

1. Cadre réglementaire des programmes de prévention	15
2. Objectifs chiffrés de réduction des déchets.....	16
3. Autres objectifs du programme	17
3.1. Objectifs méthodologiques.....	17
3.2. Objectifs thématiques.....	17
3.3. Objectifs de communication.....	18

MESURES DE PREVENTION	19
1. Diffusion de l'autocollant « Stop-Pub »	20
2. Promotion de l'éco-consommation.....	22
3. Lutte contre le gaspillage en restauration collective.....	24
4. Promotion du compostage domestique	26
5. Promotion du jardinage naturel.....	28
6. Facilitation du broyage des déchets verts.....	30
7. Collecte exceptionnelle des déchets amiantés.....	32
8. Collecte exceptionnelle des pneumatiques	34
9. Guide des initiatives pour prolonger la vie des objets	36
10. Ateliers réparation et relooking.....	38
11. Actions spécifiques pour la jeunesse	40
12. Information sur les responsabilités des professionnels	42
13. Exemplarité des services publics.....	44
14. Communication générale	46
MODALITES D'EVALUATION.....	48
1. Suivi et évaluation du programme	48
2. Indicateurs généraux	48

PREAMBULE

POURQUOI REDUIRE SES DECHETS ?

Le développement durable est défini scientifiquement comme « la capacité des activités humaines à se développer indéfiniment au sein des cycles naturels de la planète¹ ». Selon cette définition, trois aspects de la société contemporaine empêchent l'activité humaine d'être durable :

- 1) L'extraction trop importante de ressources par rapport à la capacité de régénération de la planète,
- 2) La dégradation de la biosphère empêchant l'exécution de cycles naturels,
- 3) L'accumulation dans la biosphère de substances que la planète ne peut absorber.

Les déchets sont concernés par les trois points ; ils sont le symbole de l'érosion de la société vers un système non durable. Réduire ses déchets et leur nocivité est donc le premier pas pour faire évoluer l'activité humaine vers un modèle durable.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour objectif principal d'accompagner les producteurs de déchets du territoire (foyers, entreprises, services publics) dans des gestes pérennes de réduction des déchets. Pour cela, il devra prouver la simplicité et la reproductibilité de ces gestes, et montrer leur impact positif dans plusieurs domaines :

- 1) Faire des économies :** Les producteurs de déchets paient évidemment pour leur collecte et leur traitement, mais ces déchets leur coûtent souvent avant : produits non utilisés, suremballages inutiles, objets jetables alors qu'ils existent en version réutilisable... Quelques exemples :
 - Selon l'ADEME, le gaspillage alimentaire représente environ 159€ par français et par an,
 - Un nourrisson, avant de devenir propre, coûte en moyenne 1300€ en couches jetables contre 500€ environ s'il utilise des couches lavables,
 - Un adulte buvant 1,5 litre d'eau par jour payera de 100 à 220€ par an s'il boit de l'eau en bouteille, 2€ par an s'il boit l'eau du robinet.
- 2) Améliorer son confort :** réduire sa production de déchets, à une époque où les flux sont de mieux en mieux séparés, c'est avant tout un gain de temps (tri, transport en déchetterie ou en point d'apport volontaire) et d'espace de stockage. L'utilisation intelligente de certains résiduels permet également des gains intéressants (par exemple, l'utilisation de déchets verts comme paillage dans son jardin permet de diminuer de moitié son arrosage et son désherbage). Enfin, un certain nombre d'actions de réduction de déchets, fondées sur l'entraide et l'échange (formations collectives, valorisation des circuits courts de production, journées de don/échange...), peuvent favoriser le lien social à l'échelle d'un village ou d'une commune.
- 3) Protéger sa santé et son environnement :** Les concepts génériques mis en avant en introduction peuvent être ramenés à une échelle locale pour constater l'impact des actions de chacun sur son environnement direct :
 - Moins de déchets dangereux réduit les risques d'infection pour ses enfants, de maladies pour son jardin ou ses animaux,
 - Moins de polluants permet une meilleure qualité de ses rivières, de ses sols et de ses zones boisées, ressources précieuses sur un territoire rural,
 - Moins de déchets dans l'espace public apporte un embellissement du cadre de vie et une mise en valeur du patrimoine historique et naturel du territoire.

¹ Framework for Strategic Sustainable Development, 1989, Suède

ÉTAT DES LIEUX

Les éléments présentés sont issus du diagnostic territorial effectué en amont, disponible en annexe.

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Créée au 1er janvier 1999, Roi Morvan Communauté (RMCom) regroupe 21 communes sur une superficie de 763 km². Le territoire compte 25 476 habitants au 01/01/2014 et est caractérisé par un habitat de type rural dispersé : aucune commune de plus de 5 000 habitants, une majorité de foyers hors agglomération. Avec près de 15% de résidences secondaires et 8 établissements d'hébergement touristique (hôtels et campings), la population saisonnière n'y est pas négligeable.

1.1. HABITANTS

La population sur RMCom est aujourd'hui stable mais masque un contraste : les communes du nord du territoire poursuivent leur déclin démographique alors que les communes du sud voient leur population augmenter, du fait de leur proximité avec l'agglomération de Lorient.

Toutefois, les habitants restent nettement plus âgés que la moyenne bretonne avec une surreprésentation des plus de 60 ans (33,5% contre 25% en Bretagne) et une sous-représentation des moins de 30 ans. Conséquence : la moitié des ménages sont composés d'au moins une personne retraitée (49,2%) et plus du tiers des ménages sont des personnes seules (37,3%).

L'habitat est caractérisé par une prédominance des maisons individuelles : de 85% des logements du Faouët à près de 100% pour Le Saint. Près de 8 résidents sur 10 sont propriétaires de leur logement et la part de résidences secondaires est significative (plus d'un logement sur 10) sur la plupart des communes. La part des logements vacants n'est pas négligeable non plus : ils représentent 11,5% des logements de Roi Morvan et jusqu'à 15% sur Le Faouët.

En 2010, le montant moyen des traitements et salaires était de 18 940 € pour les foyers fiscaux du Roi Morvan contre 22 579 € pour l'ensemble des foyers fiscaux du Morbihan, l'écart s'étant accru depuis 2004. En général, les différentes études menées (PDH, Schéma de services du Pays COB...) notent la précarisation de la population par rapport au reste du département du Morbihan ; pourtant, le pourcentage des cadres et professions intermédiaires progresse entre 1999 et 2009 alors que celui des ouvriers et agriculteurs chute.

A retenir

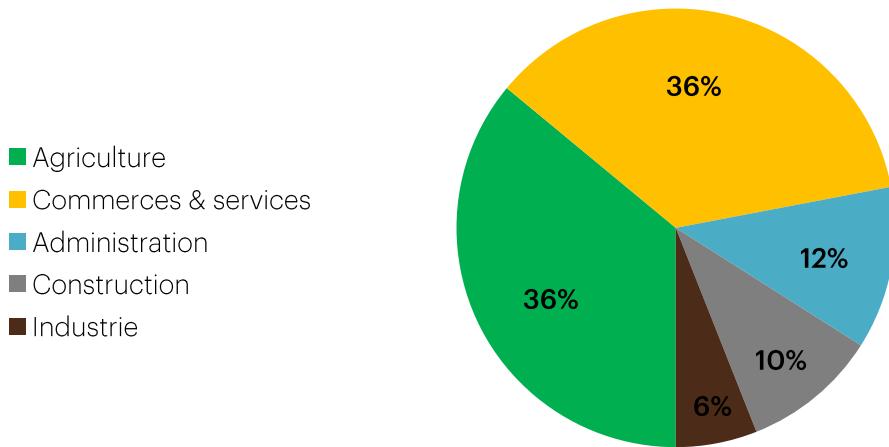
- Population en voie de stabilisation du fait des flux migratoires
- Vieillissement de la population très prononcé
- Déficit de jeunes, étudiants ou en début d'activité, dans la pyramide des âges
- Parc de logements essentiellement constitué de propriétaires de maisons individuelles
- Revenus inférieurs à la moyenne départementale

1.2. ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Les 2 grands pôles d'emplois sur le territoire sont Gourin et Le Faouët. 4 pôles secondaires structurent également le territoire : Plouray, Guiscriff, Guéméné-sur-Scorff et Langonnet. 75% des emplois sont pourvus par des actifs résidant sur le territoire.

En 2009, les 8300 emplois du territoire étaient répartis à part presque égales entre les secteurs du tertiaire non marchand (29%), du tertiaire marchand (26%) et de l'industrie (24%). Le cumul des emplois agricoles et de l'industrie agro-alimentaire porte le poids de ce secteur à 35% des emplois.

2568 établissements actifs ont été recensés par l'INSEE au 31 décembre 2010, ainsi répartis :



Une grande majorité de ces établissements sont de petite taille : 97% emploient moins de 10 salariés. Ces établissements utilisent généralement le service public pour l'élimination de leurs déchets.

Le territoire compte 3 hôtels et 5 campings, ainsi que de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Avec les résidences secondaires, cette offre d'hébergement contribue à l'augmentation saisonnière de la population.

A retenir

- Part agricole et agroalimentaire forte mais en diminution
- Tertiarisation des emplois et des activités

1.3. PRINCIPAUX SERVICES A LA POPULATION

2059 enfants de maternelle et primaire sont répartis dans 29 écoles publiques et privées et 1306 collégiens sont scolarisés dans 7 établissements publics et privés². L'offre d'enseignement secondaire est répartie entre 3 établissements privés : filières générales et filière post bac à Gourin (191 élèves + 112 étudiants), lycée professionnel à Priziac et Gourin (291 élèves), lycée technique agricole à Gourin (230 élèves). L'accueil des enfants hors période scolaire est assuré par le service enfance-jeunesse de RMCom.

Le territoire compte deux hôpitaux (Le Faouët, Guéméné/Scorff) et 6 établissements d'accueil des personnes âgées. Les autres producteurs de déchets importants sont les services techniques municipaux, les administrations (mairies, communauté de communes), ainsi que les associations, clubs sportifs et amicales organisant des événements sur le territoire.

² Chiffres rentrée 2015

2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS

Roi Morvan Communauté exerce la compétence élimination des déchets ménagers pour le compte des 21 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2001. Elle exerce en régie directe les compétences de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et de collecte sélective. Elle adhère au Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SITTOM-MI) pour le traitement des déchets ménagers et le tri de la collecte sélective.

La collectivité exerce également la compétence déchèteries : construction et gestion des équipements, transport et traitement des déchets amenés en déchèterie. Une partie de ces compétences est confiée à des prestataires.

ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Flux	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective (emballages)	Papiers	Verre	Déchèteries
Type de collecte	Principalement en points de regroupement, individuelle dans les zones agglomérées de Gourin, Roudouallec, Guémené/Scorff	Collecte en sacs rassemblés en points de regroupements	Points d'apport volontaires	Points d'apport volontaires	Apport volontaire des usagers dans les déchèteries aux heures d'ouverture
Type de contenant	Bacs collectifs 660L et bacs individuels 120L à 240L	Sacs 50 et 100L, parcs grillagés de tri	Borne de collecte 4m ³	Borne de collecte 4m ³	Selon la nature des matériaux, majoritairement bennes ampliroll
Fréquence de collecte	Majoritairement 1 fois par semaine, 2 fois au Faouët, 2 fois ou plus pour des gros producteurs	Collecte tous les 15 jours sauf les points d'apport volontaire	Variable selon le taux de remplissage	Variable selon le taux de remplissage	Sur appel
Moyens de collecte	Benne à ordures ménagères arrière ou latérale, 1 à 3 agents par équipes	Benne à ordures ménagères, 2 agents par équipe	Camion grue, 1 chauffeur collecteur	Camion grue, 1 chauffeur collecteur	Porteurs pour bennes ampliroll ou autres véhicules avec chauffeur
Transfert	Prestataire du Sittom-mi ou agent du service	Agent du service	Prestataire	Prestataire	Prestataires
Traitemen	Vidage à Pontivy ou Carhaix, incinération	Vidage à Plouray pour transfert en centre de tri	Vidage chez le recycleur à Naizin	Vidage au Faouët pour recyclage à Chateaubriand	Exutoires selon les filières: recyclage, enfouissement, compostage

AUTRES COLLECTES

Les associations Retritex et la Croix Rouge ont installé des bornes de collecte des vieux textiles, offrant un point de collecte dans la plupart des communes en vue de la valorisation des vieux textiles (49 tonnes en 2014). Ponctuellement, des associations de parents d'élèves ou caritatives organisent des collectes de vêtements, de jouets, de journaux, de bouchons...

DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUES (DAE)

Le gisement des déchets assimilés des activités économiques n'est pas connu. Soit les déchets sont collectés en mélange dans les ordures ménagères, soit ils font l'objet de contrats spécifiques liés à la nature des produits de l'activité et sont hors champs de compétence de la communauté de communes.

3. CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION DE DECHETS

La production annuelle de déchets ménagers est de 586 kg par habitant INSEE et de 515 kg par habitant DGF³.

TOUS FLUX, ANNEE 2016

	Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Collecte sélective (emballages)	Papiers	Verre	Déchèteries
Tonnages entrants	5866	440	443	1077	7033
Evolution sur 3 ans : 2014-2016	-3%	6%	-5%	-3%	-2%
kg/habitant INSEE	233	17	17	42	276
kg/habitant DGF	205	15	15	37	243
		65			
Eléments de comparaison					
Moyenne Sittom-mi 2016	187	85			NC
Objectifs du plan départemental	183	101			254

3.1. CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

En 2013/2014, le Sittom-mi a mené une campagne de caractérisation sur les ordures ménagères (OMR + CS + verre + papiers). Elle permet d'estimer le gisement de produits qui pourraient faire l'objet de mesures de prévention ou de nouvelles filières de valorisation (ameublement, fraction putrescible, extension des consignes de tri des plastiques). Les résultats ne sont pas détaillés par collectivités.

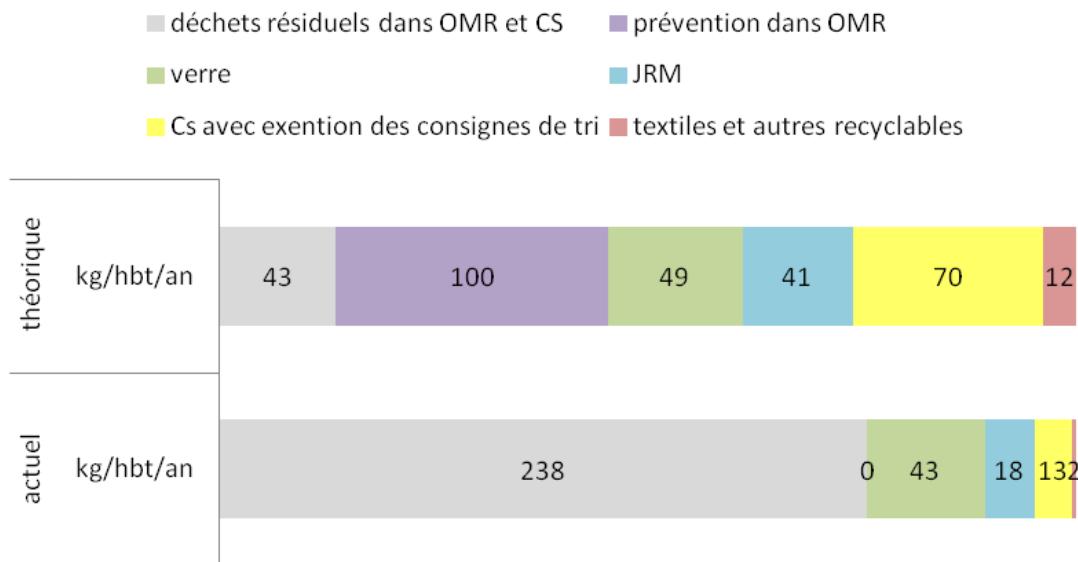
Le diagramme page suivante présente, exprimée en kg/habitant/an, la composition actuelle des ordures ménagères (ordures ménagères résiduelles et collecte séparative de verre, d'emballages, de papiers et de textiles) et par comparaison, la composition théorique de ce même gisement si toutes les mesures de prévention et de détournement étaient efficaces à 100% (idéal théorique).

A retenir

- Le gisement pouvant faire l'objet d'actions de prévention et/ou de recyclage est théoriquement de 195 kg par habitant et par an (62% des OMR)
- Un tiers de ce gisement est composé de déchets à composter

³ DGF : dotation globale de fonctionnement

composition actuelle des OM et flux théoriquement évitables ou détournables



3.2. COMPOSITION DES FLUX DE DECHETERIE

Les trois principaux flux, en tonnages, en déchèterie sont les déchets verts, les encombrants, les gravats. S'y ajoutent non pas par les tonnages mais du fait de leur nocivité les déchets diffus spécifiques (piles, déchets chimiques, néons, DEEE, huiles minérales, ...).

DECHETERIES, ANNEE 2016

Produit	Kg / habitant	Traitement
Végétaux	87,7	compostage
Encombrants destinés à l'enfouissement	74,5	enfouissement
Gravats	48,9	enfouissement
Bois (classe A et B)	27,5	recyclage
Ferrailles	17,9	recyclage
Déchets électroniques et électriques	10,5	recyclage
Cartons	6,5	recyclage
Déchets ménagers spéciaux et déchets spécifiques : huiles, piles, néons, lampes, ...	2,2	recyclage incinération
Objets réutilisables destinés à la recyclerie	2	réutilisation
Polystyrène expansé propre	0,3	recyclage

3.3. GISEMENTS PRIORITAIRES DE REDUCTION

Les gisements de prévention et de recyclage sont des maxima théoriques. Ils permettent d'identifier, en tonnage, les flux pour lesquels des marges de progression existent. Ce sont les produits qui composent ces flux qui seront ciblés dans les actions d'évitement ou de détournement du programme local de prévention des déchets. A ceci s'ajoutent des mesures à poursuivre pour améliorer le tri existant via les collectes sélectives et les déchèteries.

Les gisements prioritaires sont ceux représentant les tonnages les plus importants ou une nocivité élevée bien que représentant des tonnages faibles (déchets dangereux, piles, néons, déchets d'activité de soin...)

ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

FLUX OMR	gisement	Actions de prévention	Action de tri
Restes alimentaires	59.1 kg/ht/an	Lutte contre le gaspillage alimentaire Compostage individuel et collectif	
Textiles et papiers souillés	16.1 kg/ht/an	Évitement par produits alternatifs quand c'est possible, compostage d'une fraction (essuie tout de cuisine)	
Couches enfants et adultes	7.5 + 6.3 kg/ht/an	Promotion des couches lavables enfants	
Déchets de jardin	5.8 kg/ht/an	Compostage, paillage	Apport en déchèterie
Aliments non déballés	4.8 kg/ht/an	Eco consommation	

PAPIERS	Déjà collecté	gisement dans OMR	Actions de prévention	Action de tri
Courrier non adressé et imprimés non sollicités	18 kg/ht/an	11.5 kg/ht/an	Stop pub, information dématérialisée	Information sur le tri des papiers
Journaux et revue		7.1 kg/ht/an	Diminution de la production, transfert vers les supports dématérialisés	
Papiers de bureau		3.8 kg/ht/an	Limitation des impressions, copies demi format, recto/verso, échanges en format numérique...	

EMBALLAGES	Déjà collecté	gisement dans OMR	Actions de prévention	Action de tri
Cartons	16 kg/ht/an	14.7 kg/ht/an	Eco consommation : achat de vrac, contenants réutilisables, éviter les produits suremballés, contenants consignés...	Information sur le tri ou les déchèteries
Métaux		6.1 kg/ht/an		
Verre		6 kg/ht/an		Information sur le tri du verre
Plastiques dont Bouteilles d'eau		3.6 kg/ht/an	Promotion de l'eau du robinet, promotion de vaisselle réutilisable lors des manifestations	Information sur le tri des emballages
Plastiques de l'extension des consignes de tri		30 kg/ht/an	Arrêt des sacs de caisse, sacs réutilisables, éco-consommation	Evolution des consignes de tri et adaptation de la collecte et du centre de tri.

TEXTILES	Déjà collecté	gisement dans OMR	Actions de prévention	Action de tri
Textiles réutilisables ou déchirés	1.9 kg/ht/an	7.5 kg/ht/an	Promotion des filières de réutilisation locales (Croix rouge, Retritex, RECUP'R),	

FLUX DE DECHETERIE

DECHETS VERTS	Déjà collecté	Actions de prévention	Action de tri
Tontes de pelouses et branchages	87.7 kg/ht/an	Gisement qui progresse le plus. Promotion des pratiques alternatives de jardinage, modification des pratiques des paysagistes et services espaces verts ; gestion différenciée des espaces verts, conception des parcelles et jardins	Respect des prescriptions des déchets entrants (pas de bois buche par exemple). Encadrement de l'accès aux lieux de dépôt.

ENCOMBRANTS	Déjà collecté	Actions de prévention	Action de tri
Objets de composition hétérogène, moquette, matelas, bois traités C, plâtre, isolants, hors polystyrène, mobilier et jouets plastiques, ...	74.5 kg/ht/an	promotion du don et des échanges Collecte d'objets réutilisables vers la recyclerie RECUP'R, Promotion de la réparation. La mise en place de la REP meuble nécessiterait des quais supplémentaires en déchèterie	Limiter les erreurs de dépôt par un meilleur tri amont par les usagers à l'arrivée en déchèterie Tri aval pour les filières ne pouvant être installées en déchèterie par manque de place : plastiques souples et rigides, plâtre.

Déchets Diffus Spécifiques	Déjà collecté	gisement dans OMR	Actions de prévention	Action de tri
DMS, piles, ...	2.2 kg/ht/an	2.3 kg/ht/an	Information sur la dangerosité, proposition d'alternatives.	Information sur la reprise par les distributeurs (médicaments, DASRI, piles, néons, bouteilles de gaz, ...), campagne de collecte.

4. ACTIONS DE PREVENTION DEJA ENGAGEES

4.1. ACTIONS MENEES PAR LA COLLECTIVITE

PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2006, RMCom propose des composteurs aux habitants du territoire. Fin 2016, 2913 composteurs ont été distribués soit environ un taux d'équipement des ménages de 25%.

Fin 2014, la collectivité a proposé à titre expérimental 10 lombricomposteurs pour des ménages ne disposant pas de place pour l'installation d'un composteur classique, sans grand succès auprès de cette population cible.

PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Durant l'année 2014, RMCom a financé une démarche expérimentale de compostage collectif au sein du collège Jean Corentin Carré du Faouët. La communauté de communes a cofinancé l'achat du composteur et l'animation auprès des collégiens et du personnel de l'établissement par une association spécialisée, pendant un an.

PROMOTION DE LA REUTILISATION DES OBJETS

Depuis juillet 2014, une collecte d'objets réutilisables est faite en déchèterie. La recyclerie communautaire RECUP'R a ouvert en août 2014. Elle sert de support à un chantier d'insertion avec 2 encadrants. 51 tonnes d'objets ont été récupérés en 2016.

Durant l'année 2015 – 2016, le service jeunesse de RMCom mène un projet de bricolage pour la création de mobilier à partir d'objets récupérés

PROMOTION DU STOP PUB, ECONOMIES DE PAPIER

A l'occasion de la distribution d'un journal communautaire, chaque foyer du territoire a reçu un stop pub ; Les lots d'autocollants sont mis à disposition des mairies en cas de demande d'usagers. Un stop pub est joint au kit « nouvel arrivant » distribué par la poste. Fin 2015, d'après la poste, 762 boîtes aux lettres sont équipées de stop pub et 11627 non, soit 6% des adresses.

Les communes et les services de RMCom sont sensibilisés à l'usage du recto verso ou du verso en brouillon.

SENSIBILISATION A L'ECO CONSOMMATION ET LA PREVENTION DES DECHETS

En 2008, la collectivité a mené différentes opérations « caddy malin » sensibilisant les consommateurs à la prévention des déchets dans leurs comportements d'achat.

Depuis 2013, les nouveaux arrivants reçoivent un courrier présentant l'organisation de la collecte sur le territoire ainsi que les actions de prévention de la collectivité. Ce kit nouvel arrivant est distribué tous les 6 mois sur base d'une liste établie par la poste.

Selon les années, les animateurs des structures enfance jeunesse développent des programmes d'activités comportant des thématiques en relation avec l'écocitoyenneté, le tri et la prévention des déchets.

COMMUNICATION SUR LE TRI ET LA PREVENTION

La collectivité participe à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en relais du programme du Sittom-mi, en fonction des thématiques retenues (relooking de meubles, atelier couture, compostage, lombricompostage, cuisine des restes, ...).

PERSONNEL DEDIE

En 2008 – 2009, RMCom a créé un poste contractuel d’ambassadeur du tri sous forme d’emploi aidé, principalement chargé d’animations auprès des scolaires et du grand public, ayant également des activités liées à la diffusion de messages de prévention.

De 2012 à 2015, la collectivité a dédié un ½ poste contractuel aux missions de tri prévention dont l’étude et les démarches préalables, en lien avec le service affaires sociales, à la création de la recyclerie communautaire.

4.2. INITIATIVES COMMUNALES ET ASSOCIATIVES

EXEMPLARITE DES SERVICES TECHNIQUES

En relation avec leur Syndicat Mixte, les services municipaux du bassin du Scorff bénéficient depuis plusieurs années d’un accompagnement et de formations à l’entretien naturel des espaces verts. De leur propre initiative, d’autres communes mènent également depuis plusieurs années un programme d’entretien durable de l’espace public.

Plusieurs services ont investi dans du matériel d’entretien mécanique, repensé les aménagements paysagers de leurs bourgs, et tous ont banni l’utilisation des produits phytosanitaires. Des opérations d’entretien collectif avec la population ont été organisées à Langoëlan, Locmalo et St Caradec Trégomel.

ACTIONS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Plusieurs établissements du territoire ont lancé des opérations de leur propre initiative. Ainsi, les écoles de Lanvénégen, Le Saint et Lignol organisent des temps d’activité périscolaires sur le jardinage, en partenariat avec des associations ou des professionnels locaux ; l’école du Faouët est partenaire de l’IUT de Lorient pour une action sur le gaspillage et la réduction des déchets ; le collège Jean-Corentin Carré est labellisé Éco-Collège depuis 2013 et l’école St Jean de Guémené est Éco-École depuis 2015.

OPERATIONS DE COLLECTE DE DECHETS SPECIFIQUES

Plusieurs communes réalisent des collectes de flux de déchets spécifiques au cours de l’année. Certaines mairies possèdent un bac de récupération des cartouches d’encre et des téléphones portables, une collecte de métaux est organisée annuellement à Lanvénégen et Le Croisty. Plusieurs amicales de parents d’élèves, sollicités par les repreneurs, organisent la collecte du papier ou de certains plastiques dans leur école.

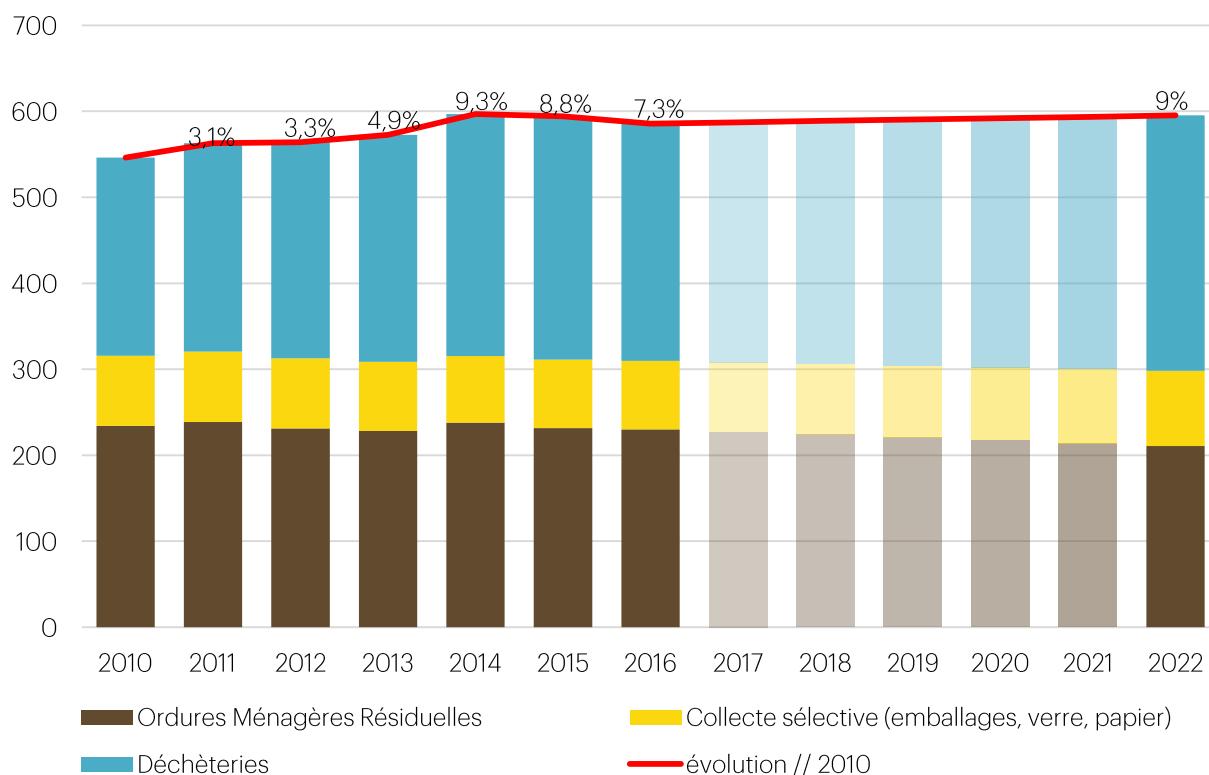
ACTIONS PONCTUELLES DES ASSOCIATIONS

Le territoire compte plusieurs associations en lien direct avec le développement durable et le jardinage, mais les autres initiatives contribuant à réduire les déchets sont très nombreuses : les ateliers « relooking » des clubs de loisirs créatifs, les troc & puces des comités de chapelle, les opérations nettoyage des associations de randonnée...

5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le graphique ci-dessous représente, exprimée en kilogrammes par habitant INSEE, l'évolution de la production de déchets ménagers depuis 2010, et l'évolution attendue sans nouvelles mesures de prévention, en tenant compte des tendances observées et attendues :

- Légère augmentation des collectes sélectives : baisse du verre et du papier, mais forte hausse des emballages due à l'extension des consignes de tri
- Diminution des OMR amplifiée par l'extension des consignes de tri
- Augmentation raisonnable des flux de déchèterie (comparé à la période 2010-2016)



OBJECTIFS DU PROGRAMME

1. CADRE REGLEMENTAIRE DES PROGRAMMES DE PREVENTION

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés sont encadrés par le Code de l'environnement⁴. Toute collectivité territoriale assurant la collecte des déchets des ménages doit en élaborer un.

Les objectifs nationaux de réduction ont été définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV). L'objectif global du programme national de réduction des déchets 2014-2020 est une diminution de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 et la stabilisation des déchets des activités économiques et du BTP (DAE) d'ici 2020. Cette loi définit également plusieurs leviers d'action pour atteindre les objectifs de transition énergétique, répartis dans les trois volets de l'économie circulaire :

L'OFFRE ET LES ACTEURS ECONOMIQUES (PRODUCTION DURABLE)

- Objectif national de découplage de la croissance et de la consommation de matière première
- Définition et pénalisation de l'obsolescence programmée
- Expérimentation de l'affichage de la durée de vie des produits
- Étude sur la faisabilité de l'extension de la durée de garantie des produits
- Objectif de réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché d'ici 2020.



LA DEMANDE ET LE COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR (CONSOMMATION DURABLE)

- Diminution de 30 % d'ici 2020 de la consommation de papier bureautique de l'État et des collectivités
- 40 % des papiers achetés par l'État et les collectivités devront être des papiers issus du recyclage en 2020
- 60 % des matériaux utilisés par l'État et les collectivités pour les chantiers de construction routiers issus de la réutilisation ou du recyclage de déchets du BTP en 2020
- Non-discrimination pour les matières issues du recyclage
- Mise en place d'expérimentations du retour à la consigne, en définissant les attentes vis-à-vis de chaque filière REP

⁴ Article R541-41 du Code de l'environnement

LA GESTION DES DECHETS

- Prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés, et stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010
- Recyclage : atteindre 65 % en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes
- Réduire la mise en décharge de 50 % en 2025 par rapport à 2010
- Harmoniser progressivement les consignes de tri et les couleurs des poubelles sur la base de recommandations de l'ADEME, d'ici 2025
- Étendre les consignes de tri des emballages à l'ensemble des emballages en plastiques d'ici 2022

Ces mesures seront prochainement complétées par un plan régional de gestion des déchets, cette compétence étant transférée aux régions par la loi NOTRe de 2015. Enfin, le PLPDMA doit tenir compte du règlement interne du service déchets ménagers, des délibérations du Conseil Communautaire et des autres programmes mis en place par l'intercommunalité, en particulier ceux concernant l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

2. OBJECTIFS CHIFFRES DE REDUCTION DES DECHETS

Au vu de l'évolution des tonnages entre 2010 et 2016, le comité de pilotage reconnaît que l'objectif fixé par la loi TEPCV n'est pas atteignable. En fonction de l'évolution attendue des tonnages et des moyens pouvant être mis en place par Roi Morvan Communauté, le comité de pilotage propose de fixer l'objectif suivant :

- 7 % de Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2016
 soit une réduction de
- 7 kg par habitant et par an

Le tableau suivant présente les objectifs de réduction détaillés, comparé au scénario prévisible sans programme de prévention et aux objectifs de la loi TEPCV.

	kg/hab	2010	2016	2022		
				Sans plan	PLPDMA	TEPCV
Total déchets ménagers	évo/2010	546,16	585,73	596,03	544,71	491,54
			7,25%	9,13%	-0,27%	-10,00%
				1,76%	-7,00%	-16,08%
OMR	évo/2010	234,76	232,79	225,81	214,17	Effort de plus de 10%
			-0,84%	-3,81%	-8,77%	
Emballages	évo/2010	12,51	14,76	15,65	14,76	Effort de plus de 10%
			17,99%	25,06%	17,99%	
Verre & papier	évo/2010	68,43	59,69	57,90	56,71	Effort de plus de 10%
			-12,77%	-15,39%	-17,13%	
Déchets verts	évo/2010	69,28	87,65	96,42	70,12	Effort de plus de 25%
			26,52%	39,17%	1,21%	
Autres flux de déchèterie	évo/2010	161,16	188,43	197,85	186,55	Sources de réduction à trouver
			16,92%	22,77%	15,75%	

3. AUTRES OBJECTIFS DU PROGRAMME

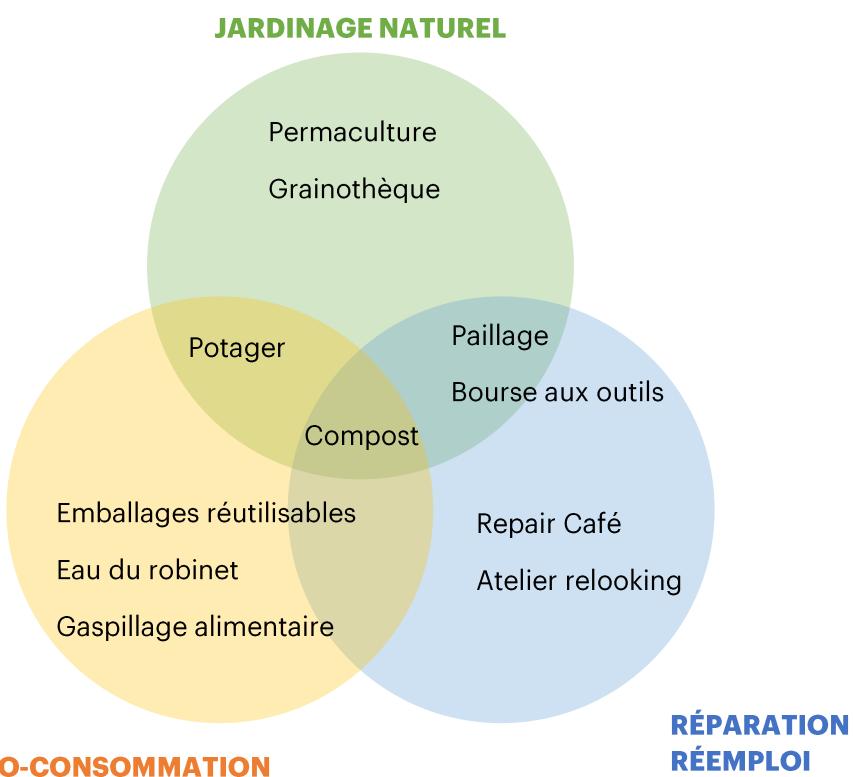
3.1. OBJECTIFS METHODOLOGIQUES

Les premières actions de réduction des déchets menées en France se concentraient principalement sur la sensibilisation. Aujourd'hui, ces informations sont largement relayées par les médias et les campagnes nationales de prévention (stop-pub, gaspillage alimentaire...). De plus, les entretiens avec les élus locaux ont montré que la population du territoire était globalement sensible à la protection de son environnement mais manquait de solutions concrètes pour le faire. Les différentes actions du programme auront donc pour objectif de :

- **Mobiliser** et **fédérer** des publics cibles pour les inciter à passer collectivement à l'action
- **Former** et **informer** ces personnes sur les solutions concrètes de réduction des déchets et de réemploi des produits
- Les **accompagner** dans la mise en place de ces gestes quotidiens de façon durable
- **Rendre compte** des résultats des actions entreprises dans les services publics, dans les commerces et chez les particuliers

3.2. OBJECTIFS THEMATIQUES

Il est proposé de structurer le programme autour de trois grandes thématiques :



- Jardiner naturellement (compostage, entretien naturel des jardins et espaces verts, réseau d'échange de plantes & graines...) : thématique principale du territoire, qui s'appuie sur le nombre important de jardins individuels, d'associations en rapport avec la nature, et globalement sur la conscience qu'ont les habitants de leur environnement direct. De plus, le flux de déchets verts est celui dont il a le plus été question lors des entretiens en mairie.
- Consommer malin (promotion de l'eau du robinet, emballages réutilisables, achats en vrac ou à la coupe...) : l'éco-consommation concernant la réduction à la source des déchets, elle permet de toucher presque tous les flux possibles. De plus, elle bénéficie aujourd'hui du plus grand nombre d'enquêtes et d'aides au niveau national, on pourra ainsi s'appuyer sur la communication existante (Stop-pub, gaspillage alimentaire...) pour alimenter les actions.
- Prolonger la vie des objets (guide des réparateurs du territoire, bourse aux livres ou aux vêtements, ateliers patine / relooking...) : l'intérêt du public pour les objets d'occasion, le relooking et le bricolage ne cesse d'augmenter. De nombreuses initiatives existent au niveau local ; la promotion et la structuration de ces circuits favoriseraient le lien social sur le territoire. Des actions avec la ressourcerie RECUP'R et d'autres professionnels permettraient également de développer des filières de réparation d'équipements pour lesquels il existe une demande importante (informatique, électroménager...)

3.3. OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Du fait de l'étendue du territoire et du revenu moyen de la population, les actions présentant des solutions individuelles et d'entraide locale seront privilégiées. Les actions de sensibilisation et de formation devront être pensées en priorité pour des groupes (classes, réunion d'associations, conférences...), et on réfléchira à l'enregistrement de ces animations, au moins en format numérique, pour mise à disposition auprès du plus grand nombre. Dans la mesure du possible, on s'appuiera sur les ressources existantes dans le service et au SITTON-MI pour la réalisation des actions. On cherchera à collaborer au maximum avec les autres services de la collectivité, pour accompagner leur exemplarité et relayer l'ensemble des actions.

Le programme communiquera régulièrement sur le calendrier des actions en cours et sur leurs résultats, de façon claire et intéressante. En effet, un regret souvent exprimé lors des entretiens est de ne pas avoir été bien informé de l'impact des différentes actions déjà menées sur le territoire (composteurs, collecte sélective).

MESURES DE PREVENTION

Les actions élaborées pour atteindre les objectifs du programme sont détaillées sous forme de fiches action à partir de la page suivante. Les partenaires, les moyens, le calendrier et les indicateurs de chaque action sont donnés à titre indicatif : ils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

DIFFUSION DE L'AUTOCOLLANT « STOP-PUB »

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

ID : 056-245614417-20171214-N15B_141217-DE

Publics ciblés

- Foyers
- Lieux d'activité (école, commerce, usine...)

Partenaires

- La Poste
- Services RMCom

Relais

- Services publics
- Commerçants

Moyens humains

- Animateur PLP : 5 jours
création présentoir
+ 2 jours par semestre

Moyens techniques

- Système
d'affranchissement

Moyens financiers

Supports de communication : 200€ à 600€ (selon implication autres services)

Recensement & envoi : 400€ à 600€ par an

Contexte

Plus que la volonté de réduire sa poubelle de papier (on estime que les Imprimés Non Sollicités, ou INS, représentent 20kg par an et par habitant sur le territoire), l'apposition d'un autocollant « Stop-Pub » sur sa boîte aux lettres représente le refus d'une certaine société de consommation, et donc un premier pas dans le changement des mentalités.

La diffusion via les kits « Nouveaux Arrivants » de cet autocollant est une excellente opportunité de prendre contact avec ce public encore peu intégré et de l'amener vers les autres opérations du programme.

Enjeux

Afin d'atteindre un taux d'équipement des boîtes aux lettres proche des moyennes nationales (18% en 2015), l'action aura trois priorités : rendre accessible l'autocollant dans les services publics ou les commerces (en rassurant sur son impact sur le courrier reçu), s'assurer de l'équipement des boîtes aux lettres des établissements de commerce ou de services, proposer l'autocollant et les autres actions du programme aux nouveaux arrivants.

Le kit « NA » permettra également de travailler avec La Poste, principal distributeur d'INS du territoire. Il serait intéressant d'élargir le contenu du kit aux autres services de Roi Morvan Communauté, car un message uniquement porté sur les déchets peut être mal perçu.

Mise en œuvre

Cette action nécessite un travail important en amont : créer des présentoirs pour autocollants, réviser le kit NA en partenariat avec les autres services, mettre en place quelques boîtes aux lettres témoin, recenser les établissements qui n'ont aucun intérêt à recevoir des INS (commerces, écoles, médecins...).

On réfléchira également à la manière d'optimiser la préparation des kits (stockage des contenus et remplissage des enveloppes) et de travailler avec les diffuseurs d'INS sur la réduction des volumes distribués.

Étape	Réalisation
Liste nouveaux arrivants et envoi du kit	Février
Réunion & courrier établissements	Mars/avril
Liste nouveaux arrivants et envoi du kit	Août
Distribution ou recharge de présentoirs	Septembre
Révision du contenu du kit	Décembre

Ces actions peuvent être reconduites chaque année. Il faut noter que plusieurs actions similaires ont mis en avant une grande différence de taux d'équipement entre les chiffres communiqués par La Poste et leurs observations sur le terrain. Un recompte par échantillonnage est donc envisageable.

Indicateurs de suivi

Libellé		Taux de nouveaux arrivants contactés				
Année		2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		60%	90%	100%	100%	100%
Résultat						

Libellé		Nombre d'autocollants distribués				
Année		2018	2019	2020	2021	2022
Résultat						

Libellé		Taux d'équipement des boîtes aux lettres				
Année		2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		10%	12%	14%	16%	18%
Résultat						

Libellé		Tonnages de papier évités (en kg/hab)				
Année		2018	2019	2020	2021	2025
Objectif		0,14	0,28	0,42	0,56	0,71
Résultat						

Exemples d'action

Statistiques sur les Stop Pub

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/statistiques-sur-les-stop-pub>

Promouvoir l'autocollant Stop-pub en partenariat avec les commerces de proximité

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/promouvoir-l-autocollant-stop-pub-en-partenariat-avec-les-commerces-de-proximite>

Documentation

Dispositif « Nouveaux voisins » de La Poste :

<https://www.laposte.fr/entreprise/produits-et-services/nouveaux-voisins>

PROMOTION DE L'ECO-CONSOMMATION

Publics ciblés
<ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Établissement scolaire • Association • Service public
Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • SITTON-MI • Service tourisme • Service économie
Relais
<ul style="list-style-type: none"> • Services publics • Commerçants
Moyens humains
<ul style="list-style-type: none"> • Animateur PLP : 2 jours par animation • Professionnel ou association pour les ateliers
Moyens techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Labo Zéro-Déchet • Matériel de cuisine, de couture
Moyens financiers
Supports de communication : 750€
Fournitures : 850€
Prestataire atelier : 200€/atelier

Contexte

La population est de plus en plus sensible aux thématiques environnementales, notamment grâce aux démarches écoresponsables et aux initiatives en faveur du développement durable relayées par les médias, les pouvoirs publics et de nombreuses associations.

L'éco-consommation s'inscrit généralement dans un mode de vie englobant l'ensemble des thématiques de la prévention des déchets, mais concerne particulièrement la réduction des déchets à la source : produits « faits maison », achats raisonnés, emballages réutilisables, eau du robinet, textiles lavables...

Enjeux

Le but est de promouvoir l'ensemble des petits gestes permettant de réduire son impact sur la planète, en insistant sur les bénéfices en termes de santé, de confort et de budget. Il est difficile de fixer des objectifs de résultats pour cette action, car elle consiste avant tout à instiller un changement d'état d'esprit dans la population.

Au cours des rencontres avec le public, l'objectif sera également de recueillir les avis sur les différentes thématiques de la réduction des déchets, de déterminer leurs principales attentes, afin de cibler au mieux les ateliers du programme et les actions futures.

Mise en œuvre

L'action est divisée en deux volets :

- Les animations sont réalisées lors d'événements publics ou à des périodes d'affluence. Elles présentent en priorité les actions les plus simples d'éco-consommation (eau du robinet, achats locaux...), si possible de manière engageante (dégustation d'eaux, disco-soupe...). Elles doivent comporter les éléments de sensibilisation permettant d'expliquer les enjeux de ces gestes (protection de l'environnement, économie circulaire...). Ces actions peuvent être menées avec le camion « labo ZD » du SITTON-MI.

- Les ateliers sont proposés aux écoles, associations et municipalités. Ils concernent surtout le « fait maison » : cuisine, produits d'hygiène et d'entretien. On peut envisager des passerelles avec les ateliers dédiés au réemploi (cuisine de restes, sac en t-shirt...)

Exemple pour une année :

Étape	Réalisation
Contact établissements par mail et courrier	Juin
Calendrier d'ateliers de la saison	Septembre
Contact organisateurs d'événements	Trimestre précédent
Animation éco-conso	Selon saisonnalité
Atelier éco-conso	1 par trimestre

Exemples d'action

Ateliers «Fabrication de produits ménagers»
http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex76_Ateliers_produits_menagers_CD_Eure_VF.pdf

Promotion de l'éco-consommation
<http://optigede.ademe.fr/fiche/promotion-de-l-ecoconsommation>

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'animations organisées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4	8	8	8	8
Résultat					

Documentation

Guide « Consommer mieux » :
<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-consommer-mieux.pdf>

« Le zéro-déchet pour débutants motivés... et paresseux (ou occupés) »
<https://consommonssainement.files.wordpress.com/2017/02/page1-zdd.jpeg>

Libellé	Nombre de participants aux ateliers				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Objectif	10	30	60	60	80
Résultat					

Libellé	Part de la population déclarant faire un geste écocitoyen				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif			10%		20%
Résultat					

3

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Publics ciblés

- Cantines scolaires
- EHPADs, hôpitaux
- Établissements privés

Partenaires

- Écoles
- Municipalités
- Collèges

Relais

- Enseignants
- Parents d'élèves

Moyens humains

- Animateur PLP : 4 jours par établissement
- Chefs de cuisine
- Gestionnaires
- Personnel de service

Moyens techniques

- Équipement de pesée
- Gachi-mètre

Moyens financiers

Documents de suivi et supports de communication : 500€

Contexte

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité nationale depuis juin 2013. En effet, les déchets alimentaires constituent la majeure partie de nos ordures ménagères (65kg par an et par habitant de Roi Morvan Communauté, environ 28% des tonnages collectés). Sur ce sujet, les actions en restauration collective permettent de toucher un grand nombre de personnes en une fois, et de voir rapidement l'efficacité d'une action à l'échelle d'un groupe. Notre territoire possédant un maillage important d'établissements de restauration, il semble tout à fait adapté à cette approche.

Enjeux

L'objectif premier est de réduire la quantité de déchets par repas servi, en tenant compte des premières pesées effectuées et des moyennes nationales pour chaque tranche d'âge. L'idée étant de s'appuyer sur l'exemplarité du service public pour toucher les autres établissements, on tentera de mener l'action dans 100% des établissements publics.

On peut en profiter pour réfléchir à la réduction d'autres flux importants (emballages, textiles souillés...). Cette action est aussi l'occasion d'ouvrir la discussion avec les élèves et leurs parents sur d'autres thèmes de l'éco-consommation : santé des aliments, circuits courts...

Mise en œuvre

Pour un établissement, l'action s'articule en 3 périodes : une première semaine de pesée permet de faire l'état des lieux du gaspillage dans la cantine, les réunions d'un groupe de travail permettent l'expérimentation de gestes de réduction, une seconde semaine de pesée permet de mesurer les résultats des nouvelles pratiques.

Les étapes de pesée sont l'occasion de communiquer auprès des enseignants, des élèves et des parents, sur le thème du gaspillage, de l'alimentation et des déchets. On peut prolonger l'action avec des animations ou des ateliers (cuisine de restes, astuces de conservation...).

Exemple pour une année :

Étape	Réalisation
Contact établissements par mail et courrier	Juin
Réunion(s) d'information et choix des établissements	Septembre
Réunion préparatoire avec le personnel et le comité de travail de chaque cantine : explication de l'action, choix des dates de pesée et de réunion	Septembre/octobre
Semaine de pesée, présentation et comité de travail	Octobre/novembre
Mise en place des gestes de réduction	Décembre à mars
Seconde semaine de pesée et comité final	Avril/mai
Communication des résultats pour la campagne de l'année suivante	Juin

Il est souhaitable de prévoir des pesées annuelles dans les établissements déjà visés pour s'assurer de la pérennité des gestes de réduction.

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'actions menées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4	6	6	6	6
Résultat					

Libellé	Nombre d'établissements publics mobilisés				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Objectif	4	10	15	20	25
Résultat					

Libellé	Tonnages évités dans les OMR (en kg/hab)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0,02	0,09	0,27	0,41	0,52
Résultat					

Exemples d'action

Opération Stop au gaspillage alimentaire en collège :
<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/operation-stop-au-gaspillage-alimentaire-au-college-pierre-dubois-laval>

Documentation

Guide « Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective » :
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/reduire-gaspillage-alimentaire-restau_collec-8887.pdf

PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Publics ciblés

- Grand public

Partenaires

- Associations jardin

Relais

- Associations
- Municipalités

Moyens humains

- Animateur PLP :
10 jours
- Association agréée
pour la formation

Moyens techniques

- Composteurs

Moyens financiers

Supports de communication : 450€

Consommables pour ateliers : 200€/an

Formation guides : 3000€

Contexte

S'appuyant sur la part énorme des déchets alimentaires (65kg par an et par habitant) et des déchets verts (88kg par an et par habitant) collectés, et sur un habitat à dominante rurale, Roi Morvan Communauté a mis en place en 2006 un programme de mise à disposition de composteurs pour chaque foyer du territoire.

Les 25% de foyers équipés ne représentent qu'une partie des personnes pratiquant le compostage à domicile, mais il existe de nombreux freins à la pratique du compost (nuisances, matières limitées, utilisation...), parfois même chez les personnes équipées.

Enjeux

La création d'un réseau de guides composteurs a pour objectif, tout en conservant la mise à disposition des composteurs toute l'année, de proposer des interlocuteurs proches aux personnes nouvellement équipées, et de permettre des formations au compostage de meilleure qualité que lors de réunions publiques : petit groupe, animation chez l'habitant.

L'idéal serait de former une vingtaine de guides sur le territoire, afin de garantir la diffusion des bonnes pratiques dans chaque commune (en particulier l'ajout des déchets alimentaires au compost). L'objectif du programme serait d'équiper à terme 35% des foyers du territoire.

Mise en œuvre

En concertation avec les associations de jardinage, plusieurs réunions publiques sont organisées afin de promouvoir le compost et de recruter des volontaires pour devenir guides composteurs bénévoles.

Ceux-ci bénéficient d'une formation de trois jours, et sont réunis dans un réseau animé par Roi Morvan Communauté. Les personnes retirant un composteur reçoivent le contact du guide le plus proche de chez eux. Selon la demande, les guides organisent chaque semestre un atelier compost et jardinage dans un jardin privé.

Une réunion publique sera maintenue une ou deux fois par an pour faire la promotion du programme, et éventuellement recruter de nouveaux guides composteurs.

Exemple pour le lancement de l'action :

Étape	Réalisation
Recherche d'intervenants et de relais pour les réunions	Août/septembre
Réunions de promotion du compost & de recrutement des guides composteurs	Octobre
Choix des guides, de l'asso formatrice et des dates de la formation	Décembre
Formation des guides	Février/mars
Première réunion de réseau	Fin mars
Premiers ateliers compost	Avril

Exemples d'action

Réseau de guide-composteurs pailleurs
<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/reseau-de-guide-composteurs-pailleurs>

Et si vous deveniez Magicien Composteur ?
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex18_magicien_composteur_Cyclad_VF2.pdf

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres de guides actifs				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	20	20	20	20
Résultat					

Documentation

Dispositif ADEME de formation du guide-composteur :
<https://formations.ademe.fr/data/stage4721/programme.pdf>

Libellé	Nombre de composteurs distribués				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Résultat					

Libellé	Tonnages évités dans les OMR (en kg/hab)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0,27	0,63	0,99	1,36	1,72
Résultat					

PROMOTION DU JARDINAGE NATUREL

Publics ciblés

- Grand public
- Établissement scolaire
- Service technique

Partenaires

- Associations jardin
- Jardineries

Relais

- Municipalités
- Associations

Moyens humains

- Animateur PLP : 10 jours
- Professionnel ou association pour les ateliers

Moyens techniques

- Broyeuse
- Outils de jardin

Moyens financiers

Par atelier

Fournitures : 0 à 50€
Prestataire : 0 à 200€

Contexte

En raison de la typologie rurale du territoire, les déchets verts représentent 32% des apports en déchèterie (88kg par an et par habitant), bien que leurs tonnages se soient stabilisés depuis 2015. Cela ne représente pourtant qu'une partie des déchets verts du territoire, au vu des quantités abandonnées ou brûlées qui sont régulièrement observées.

Les techniques de jardinage au naturel permettent à la fois de réduire les déchets verts produits dans son jardin (choix des essences, gestion différenciée), de les utiliser directement (paillage, purin d'ortie...), et de se passer de produits phytosanitaires.

Enjeux

Parler de jardinage naturel invite le public à considérer différemment son environnement direct, et à s'en occuper de façon responsable. Plus prosaïquement, cette action a pour but de réduire les déchets verts et phytosanitaires produits sur le territoire, en gardant à l'esprit qu'une partie de ces déchets ne peut être valorisée à l'échelle individuelle.

Comme dans beaucoup d'actions du programme, on recherche avant tout un changement durable des comportements. L'action peut d'ailleurs facilement être liée aux autres thématiques du programme (potager pour l'éco-consommation, compost, échanges d'outils et de plantes...)

Mise en œuvre

Bien que des animations/conférences puissent être organisées ponctuellement pour toucher un public plus important, cette action s'articule surtout autour d'ateliers pratiques dans un jardin (particulier, associatif ou municipal).

On recherche tout d'abord les intervenants susceptibles d'intervenir sur chaque thématique. Ce sont idéalement des bénévoles venant d'associations du territoire, mais on peut faire appel à des professionnels pour des ateliers spécifiques (un pépiniériste sur le choix des essences par exemple).

On recherche ensuite les jardins capables d'accueillir ces ateliers avant de définir un calendrier annuel. En fonction de la taille des jardins, il faut prévoir un système d'inscription auprès des mairies ou des associations porteuses. On peut envisager de s'appuyer sur le réseau de guides composteurs s'il est en place (leur formation comprend plusieurs techniques de jardinage naturel).

Exemple pour une année :

Étape	Réalisation
Recherche d'intervenants et choix des thèmes	Octobre/novembre
Recherche de jardins et choix des dates	Décembre
Calendrier et programme des ateliers	Février/mars
Ateliers de jardinage naturel	Avril à septembre
Conférence sur le jardinage naturel	Selon demandes

Exemples d'action

Jardinage au naturel et zéro phyto
<http://optigede.ademe.fr/fiche/jardinage-au-naturel-et-zero-phyto>

Développer le jardinage écoresponsable
http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex49_jardinage_au_naturel_Thierache_VF2.pdf

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'ateliers organisés				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		10	12	16	16
Résultat					

Documentation

Exemple de charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :
<http://www.mce-info.org/upload/article/fichier/63fichier1.pdf>

Libellé	Nombre de partenaires des ateliers				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Résultat					

Libellé	Nombre de participants aux ateliers				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		100	150	200	200
Résultat					

FACILITATION DU BROYAGE DES DECHETS VERTS

Publics ciblés

- Grand public
- Service technique

Partenaires

- Professionnels

Relais

- Municipalités
- Associations

Moyens humains

- Animateur PLP :
10 jours
- Comptabilité :
3 jours

Moyens techniques

- Broyeurs

Moyens financiers

Par location : 50€
(30 locations = 1500€)

Achat : 1400€ à 3500€

Communication : 400€

Contexte

La méthode la plus directe pour réduire les déchets verts (88kg par an et par habitant collectés en déchèterie) est leur réutilisation dans le jardin, sous forme de broyat (amendement du sol) ou de paillis (protection du sol). Ces techniques sont indispensables pour jardiner au naturel, mais demandent un équipement adapté.

Enjeux

Bien qu'une partie des déchets verts puisse être utilisée directement ou fractionnée à l'aide d'une tondeuse, la majorité nécessite l'usage d'un broyeur de végétaux. Il s'agit donc de faciliter l'accès à ces équipements pour les habitants du territoire.

Cette action devra être accompagnée d'actions de communication démontrant l'intérêt du paillis et du broyat dans un jardin individuel.

Mise en œuvre

Deux méthodes sont possibles pour ce type d'action : la mise à disposition d'un broyeur par la communauté de communes, ou l'aide à la location.

La mise à disposition de broyeur est assez contraignante : elle représente un fort coût initial pour l'achat des machines, nécessite un espace de stockage et la formation d'un agent pour l'entretien et la réparation (ou un partenariat avec un professionnel)

L'aide à la location présente aussi ses inconvénients, en particulier la présence d'un seul loueur de ce type d'équipement sur le territoire. Confrontée à une situation similaire, Quimperlé Communauté a choisi le remboursement partiel sur présentation de la facture : les habitants doivent donc avancer la totalité de la somme, mais sont libres de louer leur broyeur où ils le souhaitent, y compris en dehors du territoire communautaire.

Cette opération sera relayée par les autres actions « jardinage naturel » du programme de prévention.

Étape	Réalisation
Rédaction du dossier de remboursement	Septembre
Communication sur l'opération	Octobre / Novembre
Mise en ligne du dossier de remboursement	Novembre
Communication sur l'opération	Mars / Avril
Suivi des dossiers (RIB+ facture)	Toute l'année

Indicateurs de suivi

Libellé		Nombre de demandes traitées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022	
Objectif	25	30	40	50	50	
Résultat						

Libellé		Tonnages de déchets verts évités (en kg/hab)				
Année	2018	2019	2020	2021	2025	
Objectif	0,11	0,24	0,41	0,58	0,76	
Résultat						

Exemples d'action

Aide à la location à Quimperlé
www.quimperle-communaute.bzh/content/download/24928/327445/file/plateforme%20broyage%202016%20web.pdf

Sensibilisation au broyage à Angers
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex48_eco-jardinage_broyage_Angers_VF2.pdf

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DECHETS AMIANTES

Publics ciblés

- Professionnels
- Grand public

Partenaires

- Services publics

Relais

- Services publics
- Professionnels
- Associations

Moyens humains

- Animateur PLP :
3 jours
- Agent technique :
1 jour / benne temp.

Moyens techniques

- Barrières, signalisation

Moyens financiers

125 à 240€ / tonne
Autres frais : 400€ / benne

Surveillance :
prestataire 200€ / jour
formation 300€ / agent
700€ / responsable

Contexte

Certains déchets considérés comme dangereux ou nocifs ne bénéficient pas de solution de collecte sur le territoire. C'est notamment le cas de l'amiante.

Bien que les tonnages de ces matériaux soient minimes dans la production globale de déchets du territoire, ils constituent un flux emblématique, de par sa dangerosité et les nuisances que ces déchets occasionnent (dépôts sauvages par exemple).

Enjeux

Ces déchets ne pouvant être pris en charge en déchèterie, il s'agit de proposer aux habitants du territoire une collecte exceptionnelle des déchets amiantés. Cette collecte sera accompagnée d'un plan de communication important, car sa réussite demande un effort de la part du public (conditionnement des plaques et transport jusqu'au lieu de collecte).

Mise en œuvre

La collecte des déchets amiantés sera effectuée de façon exceptionnelle dans une commune du territoire : un prestataire extérieur installera pour une journée une benne de collecte, dans un espace public sécurisé pour l'occasion, afin que la population puisse venir y déposer ses déchets. Il faudra déterminer si la surveillance et l'accueil seront assurés par le prestataire ou par des agents de la fonction publique (il faudra alors prévoir leur formation)

Ces collectes seront annoncées en amont dans les mairies, les médias et par affichage. Les personnes intéressées devront s'inscrire à l'avance (formulaire en ligne ou en mairie), et des solutions de conditionnement seront proposées à la vente : Big Bag, sac pour plaque.

Étape	Réalisation
Choix lieu et date de collecte amiante	Septembre
Choix du prestataire extérieur Communication	A partir d'octobre
Opération exceptionnelle de collecte	Hiver
Communication	A partir de février
Opération exceptionnelle de collecte	Printemps

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombre de journées de collecte organisées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	1	1	0	1
Résultat					

Libellé	Nombre de dépôts sauvages d'amiante				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Libellé	Quantité de déchets amiantés collectés (en kg)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Exemples d'action

Collecte en carrière
 à St Brieuc

<http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/une-collecte-d-amiante-pour-les-particuliers-08-06-2016-11098979.php>

Collecte temporaire dans la Drôme

http://www.mairie-le-teil.fr/IMG/pdf/Brochure_4_3.pdf

8

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES PNEUMATIQUES

Publics ciblés

- Professionnels
- Grand public

Partenaires

- Services publics

Relais

- Services publics
- Professionnels
- Associations

Moyens humains

- Animateur PLP :
3 jours
- Agent technique :
2 à 5 jours

Moyens techniques

- Locaux du service
- Tonnelle, chapiteau
- Signalisation

Moyens financiers**Contexte**

Tout comme l'amiante, les pneumatiques ne bénéficient pas de solution de collecte sur le territoire. Ce flux occasionne lui aussi de nombreux dépôts illégaux, emblématiques car particulièrement encombrants.

Enjeux

La récupération des pneumatiques en déchetterie n'étant pas possible, il s'agit de proposer aux habitants du territoire une collecte exceptionnelle de ces déchets. Cette action sera accompagnée d'un plan de communication important, car sa réussite dépend de la participation active des usagers pour apporter leurs pneumatiques jusqu'au lieu de collecte.

Mise en œuvre

La principale difficulté sera de trouver un espace couvert et sécurisé pour stocker les pneumatiques durant la période de collecte et en attendant le passage du collecteur. On contactera celui-ci afin de s'assurer de la conformité du lieu de collecte. Il faudra également trouver du personnel pour accueillir le public et contrôler les pneumatiques déposés.

Ces collectes seront annoncées en amont dans les mairies, les médias et par affichage. L'enlèvement du stock pouvant être demandé à partir de 100 unités ; il serait judicieux de demander aux personnes intéressées une pré-inscription avant la période de collecte.

Étape	Réalisation
Recherche lieu de collecte & personnel	Octobre
Choix des dates	Novembre
Communication sur l'opération	A partir de janvier
Opération exceptionnelle de collecte	Printemps

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombre de journées de collecte organisées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	1	0	0	1
Résultat					

Libellé	Nombre de dépôts sauvages de pneumatiques				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Libellé	Quantité de pneumatiques collectés (en unités)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Exemples d'action

Collecte temporaire dans le Maine-et-Loire
<http://www.sisto.fr/collecte-exceptionnelle-de-pneus-des-particuliers-2017/>

Documentation

Conditions de collecte Aliapur
https://www.aliapur.fr/pdf/conditions_de_collecte_030114_0.pdf

Publics ciblés

- Grand public

Partenaires

- Chambre Régionale des Métiers
- Associations
- Réparateurs professionnels

Relais

- Services publics
- Commerçants
- Associations

Moyens humains

- Animateur PLP
- Recensement : 10 jours
Création du guide : 20 jours

Moyens techniques

- Site internet

Moyens financiers

Impression des guides:
400€ à 900€
(250 à 3000 guides)

Contexte

De plus en plus, acheter et/ou vendre d'occasion apparaît comme une démarche tendance, économique et durable. Plus de 50% des français déclarent profiter du marché de l'occasion, grâce au développement des achats sur internet et à la multiplication des initiatives locales (brocantes, bourses aux jouets...). Le prolongement de la durée de vie des objets est également une des demandes les plus récurrentes lors des enquêtes auprès de la population.

Enjeux

Il s'agit de recenser les opportunités d'achat, de don, de réparation, de prêt ou de location d'objets sur le territoire, et de les réunir au sein d'un guide ou d'un annuaire pour en informer au mieux la population. Une pré-étude fait état d'une vingtaine d'initiatives associatives et de sept professionnels pouvant être intéressés.

Le guide pour une longue vie des objets sera disponible en ligne et dans les collectivités. Il sera diffusé lors des événements partenaires, leur public étant naturellement sensible au thème du réemploi. L'objectif sera de faire connaître ce guide à au moins 20% de la population, à terme.

Mise en œuvre

La première période de recensement permet de faire connaître le projet et d'ajuster les renseignements demandés à chaque porteur d'initiative. On prévoit une communication plus spécifique pour les professionnels, afin de les inviter à intégrer le guide des Répar'Acteurs porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il peut être intéressant d'associer les initiatives proches, en particulier pour des objets oubliés sur le territoire (Repair Café, matériauthèque...)

Une réunion est ensuite organisée pour la rédaction de la première version du guide : catégories, présentation par carte ou par calendrier, choix des coloris... Il est ensuite actualisé et réédité selon l'écoulement des stocks. On peut envisager une version entièrement en ligne, pouvant être mise à jour en temps réel.

Étape	Réalisation
Définition des critères et informations souhaitées pour le guide	Décembre
Mail et courrier aux assos et professionnels déjà repérés, affichage dans les collectivités	Janvier
Réunion d'information	Février
Collecte des informations	Février à avril
Comité de rédaction public	Mai
Rédaction et mise en page	Mai à juillet
Validation du guide	Juillet
Impression du guide	Aout
Diffusion du guide	Septembre

Exemples d'action

Annuaire Réparation, Réemploi, Location
<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/annuaire-reparation-reemploi-location>

<http://www.saintbrieuc-armor-agglo.fr/vie-quotidienne/annuaire-des-acteurs-du-reemploi-de-la-reparation-et-de-la-location/>

Zone de Gratuité
<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/zone-de-gratuite-Q>

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'initiatives recensées				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Documentation

Guide « Sauvons nos objets » du département du Val d'Oise :
<http://fr.calameo.com/read/0046184807c145bb33d5b>

Libellé	Nombre de guides diffusés				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Objectif	200	300	300	400	500
Résultat					

ATELIERS REPARATION ET RELOOKING

Publics ciblés

- Établissement scolaire
- Association

Partenaires

- Associations
- Professionnels
- Enseignement professionnel
- RECUP'R

Relais

- Services publics

Moyens humains

- Animateur PLP : 10 jours
- Professionnel ou association pour les ateliers

Moyens techniques

- Locaux de travail
- Matériel de couture, peinture, bricolage...

Moyens financiers

Par atelier

Consommables : 100€
Prestataire : 200€

Contexte

Alors qu'il est difficile de faire évoluer les mentalités pour les matériaux directement assimilés à des déchets (emballages, restes alimentaires), la faible durée de vie des objets du quotidien est déjà considérée par la population comme du gâchis. Le manque d'outils et de compétences, parfois minimes, qui conduit à jeter un objet est souvent mal vécu.

L'émergence des mouvements « Do It Yourself », le partage de tutoriels par internet, le développement des Fab Labs, doivent permettre la transmission de techniques et la mise à disposition d'équipements pour éviter de jeter tous ces petits objets facilement réparables.

Enjeux

Le but premier de ces ateliers est de compléter l'offre de réparation proposée par le guide « seconde vie », principalement sur les méthodes les plus légères (collage, changement de petites pièces...) ou créatives (peinture, patine, détournement de textiles).

L'idée est aussi de préserver et de valoriser les techniques et astuces de réparation héritées des anciennes générations, qui se dissolvent peu à peu dans la société du jetable, de former la population pour que ces savoirs se transmettent et perdurent.

Mise en œuvre

La principale difficulté est de trouver des intervenants pour ces ateliers. Même en cas de partenariat avec une association, la spécificité de cette animation donne lieu en général à une compensation financière. Il faut également trouver des partenaires en dehors du territoire pour certains types d'objets (vélos, électroménager...).

Les thèmes des ateliers sont donc définis en fonction des intervenants disponibles. Ils sont proposés à toute structure capable d'en accueillir un, le but étant de garantir une certaine affluence lors de ces ateliers.

Il est possible de développer des ateliers plus techniques, soit sous la forme d'ateliers participatifs, soit lors d'événements spéciaux impliquant des professionnels. Ces ateliers ont alors pour premier objectif la réparation d'objets, et non plus la transmission de savoirs.

Exemple pour une année :

Étape	Réalisation
Recherche d'intervenants	Toute l'année
Présentation des ateliers automne	Juin
Choix des lieux et dates d'atelier	Juillet
Achat des fournitures et équipements	Août
Calendrier des ateliers automne	A partir de septembre
Présentation des ateliers printemps	Novembre
Choix des lieux et dates d'atelier	Décembre
Calendrier des ateliers printemps	A partir de février

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'ateliers organisés				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		4	8	12	12
Résultat					

Libellé	Nombre de participants aux ateliers				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Objectif		50	100	150	150
Résultat					

Exemples d'action

Développement du savoir-faire en réparation
http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/OPEX24_devp_savoirfaireparation_ateliers_NPDC_SRMB_VF2.pdf

Atelier de co-réparation de Nantes
<https://ateliercoreparation.wordpress.com/>

Documentation

Site des Repair Café :
<https://repaircafe.org/fr/>

ACTIONS SPECIFIQUES POUR LA JEUNESSE

Publics ciblés
<ul style="list-style-type: none"> • Établissements scolaires • Centre de loisirs
Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants • Associations • Service jeunesse
Relais
<ul style="list-style-type: none"> • Parents d'élèves • Associations
Moyens humains
<ul style="list-style-type: none"> • Animateur PLP <p>Création des mallettes : 20 à 30 jours</p> <p>Actions durables : 3 à 5 jour / établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animateurs service jeunesse
Moyens techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Mallettes pédagogiques • Supports visuels • Outils d'animation
Moyens financiers
<p>Fournitures kits pédagogiques : 950€</p> <p>Actions durables : subvention selon le projet</p>

Contexte

La sensibilisation des plus jeunes a toujours été au cœur des politiques de prévention, bien qu'ils ne soient pas responsables de la gestion des déchets dans leur foyer. Plusieurs raisons l'expliquent :

1. il est plus facile de changer ses habitudes pendant l'enfance
2. les jeunes peuvent avoir une influence morale sur leurs parents
3. les enfants sont curieux et ont moins de stéréotypes liés aux déchets

Enjeux

Les actions de sensibilisation proposées dans le programme tiendront compte de deux points fondamentaux :

1. Les adolescents ne doivent pas être oubliés : bien souvent, les thématiques liées au développement durable disparaissent en arrivant au collège.
2. L'animateur prévention déchets ne pourra pas assurer toutes les interventions. On veillera à concevoir des supports d'animation pouvant être utilisés par les enseignants ou les responsables de structures.

Toutefois, il sera intéressant de s'investir dans des actions à long terme avec les établissements les plus impliqués et avec le service jeunesse, en s'appuyant sur le reste du programme de prévention.

Mise en œuvre

Pour les établissements désirant sensibiliser leurs élèves, plusieurs kits d'animation/information sur les thématiques du programme seront mis à disposition. Dans la mesure du possible, ces kits comprendront des documents pédagogiques, des supports visuels et du matériel pour des expériences ou des activités ludiques. Pour les plus jeunes, on prévoira un kit d'initiation au développement durable.

Un partenariat sera établi avec les établissements déjà impliqués dans le développement durable (JC Carré au Faouët) ou souhaitant l'être (Chateaubriand à Gourin). On pourra aussi démarcher des structures intéressantes comme les Apprentis d'Auteuil à Priziac. Les actions avec le service jeunesse seront étendues afin de prolonger et mettre en pratique les thèmes abordés en classe. Un objectif important de ces partenariats sera de repérer les thèmes et les types d'action dans lesquelles les adolescents s'impliquent le plus, puis, en fonction des résultats, proposer des actions ou modifier les supports pédagogiques.

Exemple pour une année :

Étape	Réalisation
Contact des partenaires potentiels	Septembre/octobre
Recherche de supports pédagogiques	Automne
Création des kits & équipements liés	Décembre
Mise à disposition des kits aux enseignants	A partir de janvier
Suivi des actions & projets partenaires	Toute l'année
Suivi du programme du service jeunesse	Mai-août & selon actions

Exemples d'action

Accompagnement des collèges dans les Landes
<https://www.xltv-landes.fr/environnement/les-colleges-publics-landais-s-engagent-pour-environnement>

Création de jeux pédagogiques (Finistère)
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/OP_EX26_creation_et_diffusion_de_2_jeux_VF2.pdf

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombres d'emprunts de kits				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat					

Libellé	Nombre d'établissements partenaires				
Année	2018	2019	2020	2021	2025
Objectif	2	3	5	5	5
Résultat					

Libellé	Nombre d'adolescents participant à un projet				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		100	180	300	300
Résultat					

Publics ciblés

- Professionnels

Partenaires

Entreprises déjà engagées
CCI

Relais

- Club entreprise
- Service économie

Moyens humains

- Animateur PLP :
½ journée / RDV
5 jours / pro suivi

Moyens techniques

A définir

Moyens financiers

Communication et information : 1500€

Contexte

Les Déchets d'Activité Économique représentent une part non négligeable de nos collectes, estimée à environ 20% (chiffres nationaux 2016 = 22% des DMA). Les professionnels du territoire qui utilisent le service pour la collecte de leurs déchets bénéficient depuis plusieurs années d'une certaine tolérance, au regard des règlements du service, des obligations liées à la Responsabilité Élargie du Producteur, etc.

Par exemple, depuis 2016, tout professionnel produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an, est forcé par le Code de l'environnement à prévoir le tri et la valorisation organique de ces déchets en interne, ou leur collecte sélective pour en permettre la valorisation.

Enjeux

Il s'agit de convaincre les professionnels de réduire leurs déchets, en leur démontrant que cette démarche peut être faite sans perte de performance pour leur activité, et peut même être source d'économie ou de bien-être pour leurs employés.

Mise en œuvre

La première étape est de pouvoir faire connaître aux professionnels du territoire leurs obligations légales en matière de traitement des déchets, par exemple à l'aide d'un document de synthèse. En commençant par les plus importants producteurs, on contactera les entreprises afin d'étudier avec eux les actions de réduction envisageables. Une discussion avec les groupes professionnels (CCI, Club Entreprises) permettra de faire connaître cette action et de réfléchir à des solutions de mutualisation des collectes ou des équipements. On peut aussi proposer aux professionnels de participer à nos actions et notre communication.

Étape	Réalisation
Compilation des règlements professionnels	Automne 2017
Diffusion auprès des groupes pros	Hiver 2017
Prise de contact avec les gros producteurs	Hiver 2017
Diagnostic et suivi	Printemps 2018
Démarchage auprès des entreprises	Mai-juin 2018
Nouvelle campagne de suivi	A partir de septembre 2018

Indicateurs de suivi

Libellé	Nombre de professionnels rencontrés				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	20	30	30	30
Résultat					

Exemples d'action

Emballages réutilisables chez Atlantic Ovo

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/utilisation-emballages-plastiques-reutilisables-chez-atlantic-ovo-56-2006.pdf>

Sensibilisation des commerçants dans le Pays de Lunel

http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex81_Commerces_exemplaires_CC_Lunel_VF.pdf

EXEMPLARITE DES SERVICES PUBLICS

Publics ciblés

- Municipalités
- Établissements scolaires
- Services RMCom

Partenaires

Relais

Moyens humains

- Animateur PLP
Création du guide :
15 jours
Création de la charte :
15 jours

Moyens techniques

Moyens financiers

Supports de communication : 200€

Contexte

En tant qu'initiatrice du programme de prévention des déchets, la collectivité se doit de montrer l'exemple. De manière générale, défendre des valeurs de développement durable améliore l'image des services publics auprès de leurs usagers.

D'un point de vue réglementaire, la plupart des obligations faites aux professionnels s'appliquent aussi aux services de la collectivité. La loi de transition énergétique oblige également les collectivités à inclure dans leurs appels d'offre un volet environnemental et fixe pour objectif de réduire de 40% la consommation de papier des administrations.

Enjeux

L'objectif est de proposer un ensemble de solutions de réduction des déchets dans lequel chaque service peut piocher en fonction de ses principaux flux et de ses moyens d'action.

Il faudrait aussi réfléchir à une charte intégrable à tout appel d'offre lancé par un organisme public, permettant d'évaluer l'impact écologique et énergétique des propositions. Il peut être intéressant d'intégrer à cette charte les objectifs du PCAET (consommation énergétique, circuits courts...) ainsi que ceux du PLPD (réemploi des encombrants, produits écoresponsables...).

Mise en œuvre

Un recensement des bonnes pratiques déjà encouragées (utilisation responsable du papier, eau du robinet...) et une réflexion sur les autres gestes possibles (communication dématérialisée, textiles lavables...) permettront la création d'un guide écoresponsable, applicable à l'ensemble des organismes publics et parapublics du territoire, afin de garantir la pérennité des gestes de prévention dans les services. Ce guide pourra être élaboré de façon collaborative, pour impliquer au plus les équipes dans la démarche écoresponsable, et mettre en lumière des initiatives et astuces oubliées lors de la première phase d'étude. On pourra évidemment s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par les collectivités voisines.

Étape	Réalisation
Liste nouveaux arrivants et envoi du kit	Février
Réunion & courrier établissements	Mars/avril
Liste nouveaux arrivants et envoi du kit	Août
Distribution ou recharge de présentoirs	Septembre
Révision du contenu du kit	Décembre

Indicateurs de suivi

Libellé		Nombre de services utilisant le guide				
Année		2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		5	10	20	30	40
Résultat						

Libellé		Nombre d'appels d'offre avec volet environnement				
Année		2018	2019	2020	2021	2022
Résultat						

Exemples d'action

Utilisation de produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex31_produits_dentreten_Pays_Voironnais_VF2.pdf

Réseau « développement durable » des services de Metz Agglomération
<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/exemplarite-des-services-de-l-agglomeration-Q>

COMMUNICATION GENERALE

Publics ciblés

- Grand public
- Relais du programme

Partenaires

- Journal communautaire
- Service informatique

Relais

- Municipalités

Moyens humains

- Animateur PLP

Moyens techniques

- Site internet
- Page Facebook
- Dictaphone ?

Moyens financiers

Affichage : 700€

Fournitures diverses : 500€

Contexte

Il existe beaucoup de points communs et de passerelles entre les actions du programme. Il est important de montrer aux habitants ces liens, les objectifs communs de réduction des déchets, et l'apport global du projet aux objectifs de développement durable.

Enjeux

Sans aller jusqu'à un logo ou une charte graphique commune à tout le PLPD, il est primordial de profiter de chaque action pour communiquer sur les résultats des actions passées et sur les actions à venir. On imagine donc des supports récurrents d'information, qui peuvent également servir d'archive au plan de prévention.

Le but d'une communication générale est aussi de corriger le manque de transparence parfois reproché au service (limites techniques, coûts...), en disposant d'un espace d'information générique utilisable hors des actions du programme.

Mise en œuvre

La majorité des actions de communication peuvent être faites sous forme numérique. En fonction des moyens que pourra nous attribuer le service informatique, tout ou partie de la communication se fera via les réseaux sociaux. L'objectif sera de présenter le PLPD comme un programme cohérent (objectifs, résultats comparés des actions...), mais aussi de relayer les initiatives hors PLPD liées au développement durable, sur le territoire ou à proximité.

On profitera également du journal communautaire pour diffuser les synthèses du programme ou se pencher sur une action importante.

Pour accompagner la communication physique (affiche, prospectus...) réalisée pour la plupart des actions, des visuels décalés seront conçus pour être utilisés lors des périodes creuses ou sur des supports fixes (bacs événementiels, benne de collecte sélective).

Étape	Réalisation
Création des supports numériques	Novembre/décembre
Publication / relais d'article	Chaque semaine
Semaine du développement durable	Juin
Semaine de la réduction des déchets	Novembre
Visuels de sensibilisation	Toute l'année

Indicateurs de suivi

Libellé		Nombre d'articles publiés				
Année	2018	2019	2020	2021	2022	
Objectif	10	20	40	40	40	
Résultat						

Exemples d'action

Magazine « Poubelles la vie » de la CCKB
<http://fr.calameo.com/read/004749902e4de09a88b78>

Sondage sur l'impact du PLP dans la Creuse
http://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Opex78_Sondages_prevention_Evolis23_VF.pdf

Libellé		Nombre de visuels diffusés				
Année	2018	2019	2020	2021	2022	
Résultat						

Libellé		Nombre de personnes suivant nos réseaux sociaux				
Année	2018	2019	2020	2021	2022	
Objectif		300	600	1000	1500	
Résultat						

MODALITES D'EVALUATION

1. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Le présent programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est établi pour la période 2018/2022. La commission consultative d'élaboration et de suivi du programme est constitué des membres de la commission « environnement déchets » de Roi Morvan Communauté. Le bilan annuel du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est présenté à la commission consultative. Il évalue l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites, notamment au moyen des indicateurs présentés plus bas.

Une fois adoptés par le Conseil Communautaire de Roi Morvan Communauté, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les bilans annuels, sont mis à la disposition du public au siège de la collectivité territoriale et par voie électronique.

2. INDICATEURS GENERAUX

Le suivi et l'évaluation du programme de prévention sont assurés à l'aide d'indicateurs, qui s'inspirent en grande partie des recommandations de l'ADEME à l'époque des programmes conventionnés. Les plus importants sont soumis à objectifs afin d'évaluer la réussite du programme, les autres sont renseignés à titre indicatif mais restent essentiels pour une vue globale du projet.

INDICATEURS PRINCIPAUX

		2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de DMA (kg/hab/an)	Valeurs cibles	572	565	558	551	544
	Valeurs réalisées					
Evolution des DMA par rapport à 2010	Valeurs cibles	4,7%	3,5%	2,2%	0,9%	-0,3%
	Valeurs réalisées					
Nombre de partenaires mobilisés par an	Valeurs cibles	15	20	25	25	22
	Valeurs réalisées					
Nombre d'événements publics	Valeurs cibles	8	10	15	15	12
	Valeurs réalisées					

INDICATEURS SECONDAIRES

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'OMR (kg/hab/an)					
Ratio de déchets verts (kg/hab/an)					
Budget alloué au PLPD					
Validation de la matrice des coûts dans SINOE					



**Roi
Morvan
Communauté**

PCAET - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

La convention est établie entre :

Roi Morvan Communauté représentée par son **Président** dûment habilité par une délibération du 15 avril 2014,

Ci-après dénommée « **Roi Morvan Communauté** » d'une part,

Et :

L'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne, représentée par sa **Présidente**,
Ci-après dénommée « **l'AECOB** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention porte sur l'accompagnement de **Roi Morvan Communauté** pour l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, engagée par délibération du 14 décembre 2017.

Article 2 : Contenu de la mission

Les documents constituant le PCAET et la procédure d'élaboration devront respecter le cadre légal et réglementaire fixé par la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et prendre en compte le SCoT en cours d'élaboration par le PETR.

Phase 1 : Lancement de la démarche

L'AECOB réalisera un bilan quantitatif et qualitatif du PCET et accompagnera **Roi Morvan Communauté** dans la mise en place de la gouvernance, la définition de la démarche et des modalités de concertation du PCAET.

Ces différents éléments seront présentés et validés en comité de pilotage.

Phase 2 : Réalisation du diagnostic territorial

Le décret du 28 juin 2016 précise le contenu du diagnostic, qui comprend obligatoirement :

« 1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;

« 2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;

« 3° Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;

« 4° La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;

« 5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

« 6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

« Pour chaque élément du diagnostic, le plan climat-air-énergie territorial mentionne les sources de données utilisées.

L'ALECOB réalisera ce diagnostic en s'appuyant sur les données disponibles et sur le diagnostic établi dans le cadre du PCET. Une synthèse claire et pédagogique du diagnostic sera également réalisée par l'ALECOB pour une diffusion auprès des élus, des acteurs et de la population du territoire.

Le diagnostic devra comporter une analyse identifiant les points forts du territoire en matière énergétique et évaluant le potentiel d'amélioration. Cette analyse servira de base pour amorcer la phase de construction de la stratégie et du programme d'actions du PCAET.

Le diagnostic et la synthèse proposés par l'ALECOB seront complétés par les groupes de travail avant d'être soumis à la validation du comité de pilotage. Roi Morvan communauté publiera les éléments validés sur son site internet.

Phase 3 : Elaboration de la stratégie territoriale et définition des objectifs

En s'appuyant sur le diagnostic territorial et le bilan du PCET, l'ALECOB proposera au comité de pilotage une stratégie et des objectifs réalistes et conformes aux exigences du décret.

« II. - La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

« 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

« 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;

« 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;

« 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;

« 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;

« 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;

« 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;

« 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;

« 9° Adaptation au changement climatique.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

« Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Phase 4 : Elaboration du programme d'actions et définition du dispositif de suivi

L'ALECOB assistera Roi Morvan communauté dans l'élaboration du programme d'actions qui sera construit dans le respect des exigences du décret, en concertation avec les acteurs du territoire et la population, et pour la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET.

« III. - Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

« IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Phase 5 : Validation du PCAET

Le projet de PCAET devra être validé en conseil communautaire, transmis pour avis à l'autorité environnementale, au préfet de région et au président du conseil régional et mis à disposition du public. Une fois les modifications éventuelles effectuées, le PCAET devra être approuvé en conseil communautaire.

L'ALECOB accompagnera Roi Morvan Communauté pour le montage du dossier et la rédaction des éventuelles modifications à faire suite aux avis.

Phase transversale 1 : Evaluation environnementale stratégique

L'article R.122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle a vocation à favoriser l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels et les solutions de substitution envisagées.

Cette démarche doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET, et être menée de manière intégrée et itérative tout au long du processus d'élaboration du PCAET.

L'ALECOB réalisera l'évaluation environnementale stratégique en respectant les obligations imposées par le code de l'environnement, selon une méthode qu'elle aura proposée et qui aura été validée en comité de pilotage. Dans le cadre de l'EES, l'ALECOB réalisera un diagnostic de l'état initial de l'environnement en s'appuyant sur celui réalisé dans le cadre du SCoT en cours d'approbation.

Au cours de l'élaboration du PCAET, l'ALECOB étudiera les incidences du programme d'actions sur l'environnement, et proposera le cas échéant des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation. Une évaluation des incidences Natura 2000 sera également réalisée, en application de l'article R.414-9-1 du code de l'environnement.

L'ALECOB proposera des indicateurs et des modalités de suivi des effets du PCAET sur l'environnement et réalisera le rapport environnemental conformément à l'article R.122-20 du code de l'environnement.

Phase transversale 2 : Concertation

L'ALECOB accompagnera Roi Morvan Communauté pour la mise en œuvre de la concertation qui aura été définie en comité de pilotage.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est établie jusqu'à l'approbation définitive du PCAET.

Calendrier indicatif

Janvier 2018	Validation de la méthodologie en comité de pilotage
Janvier-mai 2018	Etat des lieux Diagnostic
Juin-décembre 2018	Stratégie et objectifs Programme d'actions Dispositif de suivi
Janvier 2019	Vote du projet de PCAET en conseil communautaire et transmission à l'autorité environnementale
Février-avril 2019	Examen du projet de PCAET par l'autorité environnementale (3 mois)
Avril-mai 2019	Possible vote en conseil communautaire pour modifier le projet de PCAET suite à l'avis de l'autorité environnementale
Mai 2019	Consultation du public (30 jours)
Juin 2019	Possible vote en conseil communautaire pour tenir compte de l'avis du public Transmission du projet au préfet de région et au président du conseil régional
Juin-juillet 2019	Examen du projet de PCAET par le préfet de région et le président du conseil régional (2 mois)
Juillet-août 2019	Approbation définitive en conseil communautaire Dépôt du PCAET sur la plateforme et mise à disposition du public

Article 4 : Modalités financières

L'ALECOB estime le temps de travail sur cette mission d'accompagnement à 57 jours, pour un montant global de 22 800€.

L'aide de l'ADEME perçue par l'ALECOB pour cette mission, d'un montant de 9 400€ réparti sur deux ans, viendra en déduction du coût prévisionnel global.

Le montant restant à la charge de Roi Morvan Communauté est donc estimé à 13 400€.

Le coût prévisionnel ci-dessus pourra être ajusté selon les aides supplémentaires obtenues par l'ALECOB auprès de l'ADEME ou du conseil régional.

Article 5 : Révision de la convention

La présente convention pourra être révisée d'un commun accord entre les parties contractantes par voie d'avenant.

Article 6 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Gouy Le 19/12/17

Michel Morvant,

Président de Roi Morvan Communauté,



Annick Barré,

Présidente de l'ALECOB,

[Handwritten signature of Annick Barré]